

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE



IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU GABON

Situation de septembre 2021 comparée à celle de juillet 2021

RAPPORT DE SUIVI N° 7

LIBREVILLE, NOVEMBRE 2021



DIRECTION GENERALE
DE LA STATISTIQUE



Table des matières

INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1 : RESPECT DES MESURES BARRIERES ET ACCES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS	5
1.1 GESTES BARRIERES	5
1.1.1 Respect des gestes barrières par les ménages	5
1.1.2 Fréquence du lavage des mains par les ménages	5
1.1.3 Fréquence du port du masque en public par les ménages	6
1.2.1 Accès aux produits alimentaires essentiels.....	7
1.2.2 Accès aux médicaments	8
.....	9
1.2.3 Accès aux services de santé.....	9
1.2.4 Accès aux équipements de protection individuelle	10
CHAPITRE 2 : EMPLOI ET REVENUS DES MENAGES.....	13
2.1 IMPACT SUR L'EMPLOI	13
2.1.1 Evolution des conditions de travail des employés	13
2.1.2 Evolution de l'horaire de travail des employés	14
2.1.3 Evolution du mode de paiement des employés	15
2.2 LES PERTES D'EMPLOI.....	16
2.3 REVENUS DES MENAGES	18
2.1.1 Evolution du revenu global des ménages	19
2.1.2 Evolution des sources de revenu des ménages	19
CHAPITRE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE, PREOCCUPATIONS, OPINIONS, CHOCS SUBIS ET AIDES RECUES PAR LES MENAGES	21
3.1 ECHELLE DE MESURE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE	21
3.2 PREOCCUPATIONS DES MENAGES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19	21
3.3 Opinion des ménages sur les restrictions des droits et libertés due à la COVID-19	23
3.4 CHOCS SUBIS PAR LES MENAGES ET LES STRATEGIES DE SURVIE.....	24
3.1.1 Prévalence des chocs subis par les ménages	24
3.1.2 Stratégies de survie des ménages pour faire face aux chocs subis	25
CHAPITRE 4 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	26
4.1 CONNAISSANCE DES VBG	26
4.2 VICTIMES DES VBG	27
4.3 INFORMATIONS DE BASE RELATIVES AUX VBG CONNUES PAR LES MENAGES	28
4.3.1 Sexe des victimes de VBG	29
4.3.2 Age des victimes de VBG	29
4.3.3 Sexe des auteurs des VBG	30
4.3.4 Période et lieu de survenance des VBG	31
4.3.5 Réaction des victimes des VBG	33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition (%) des ménages selon la pratique des gestes barrières contre la COVID-19 en septembre 2021 comparé au mois de juillet 2021	5
Graphique 2 : Répartition (%) des ménages par strate selon la fréquence du lavage des mains pour lutter contre la COVID-19 en septembre comparé à juillet 2021	6
Graphique 3 : Répartition des ménages (%) par strate selon la fréquence de port du masque en septembre comparé à juillet 2021	6
Graphique 4 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires entre juillet 2021 et septembre 2021.....	7
Graphique 5 : Répartition (%) des ménages par strate n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires durant le mois de septembre 2021	8
Graphique 6 : Proportion (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des médicaments par strate	9
Graphique 7 : Répartition (%) des ménages ayant sollicité les services de santé.....	9
Graphique 8 : Répartition (%) des membres des ménages dont les besoins de services de santé n'ont pas été satisfaits.....	10
Graphique 9 : Répartition (%) des ménages ayant eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection en septembre comparée à juillet 2021.....	10
Graphique 10 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection par raisons d'inaccessibilité suivant la strate	11
Graphique 11 : Répartition (%) des ménages selon l'accès aux masques ou bavettes de protection par strate... ..	12
Graphique 12 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas eu accès aux masques ou bavettes selon les raisons d'inaccessibilité par strate.....	12
Graphique 13 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon le mode de travail pratiqué au cours des 7 derniers jours du mois d'avril 2021	13
Graphique 14 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours par période de l'enquête	14
Graphique 15 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours.....	14
Graphique 16 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les autres raisons (hormis les raisons liées à la COVID-19) de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours	15
Graphique 17 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon leur mode de paiement au cours des 7 premiers jours.....	16
Graphique 18 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois en juillet 2021 comparé à avril 2021 par strate	16
Graphique 19 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les raisons de perte d'emploi.....	17
Graphique 20 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi au mois d'avril 2021	17
Graphique 21 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par branche d'activité en avril 2021 ...	18
Graphique 22 : Evolution (%) du revenu total des ménages par strate	19
Graphique 23 : Répartition (%) des ménages ayant cité une source de revenu comme part de leur revenu total par strate	20
Graphique 24 : Evaluation de l'insécurité alimentaire dans les ménages par strate en septembre 2021 comparé à juillet 2021	21
Graphique 25 : Répartition (%) des ménages selon l'inquiétude par rapport à la maladie liée à la COVID-19.....	22
Graphique 26 : Perception des ménages selon la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances	22
Graphique 27 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la restriction des libertés due à la COVID-19 ...	23
Graphique 28 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la vulnérabilité et la criminalité des individus due à la COVID-19	24
Graphique 29 : Proportion des ménages selon les types de choc vécu	24
Graphique 30 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre juillet et septembre 2021.....	26
Graphique 31 : Proportion des ménages connaissant les VBG par strate selon le type de VBG	26
Graphique 32 : Proportion des personnes victimes d'une VBG entre juillet et septembre 2021.....	27
Graphique 33 : Proportion des personnes victimes d'une VBG par strate selon le type de VBG	28
Graphique 34 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le sexe entre juillet et septembre 2021	29
Graphique 35 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le groupe d'âges et le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021.....	30
Graphique 36 : Répartition (%) des auteurs des VBG selon le sexe et le type de VBG commis entre juillet et septembre 2021.....	30
Graphique 37 : Répartition (%) des victimes de VBG par période selon le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021.....	31
Graphique 38 : Répartition (%) des victimes de VBG par lieu de survenance selon le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021.....	32
Graphique 39 : Répartition (%) des victimes de VBG ayant sollicité des interventions entre juillet et septembre 2021	33

Graphique 40 : Répartition (%) des victimes selon l'intervention sollicitée entre juillet et septembre 2021	34
Graphique 41 : Répartition (%) des victimes par type de VBG subi selon l'intervention sollicitée entre juillet et septembre 2021.....	35
Graphique 42 : Répartition (%) des victimes selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide entre juillet et septembre 2021.....	35
Graphique 43 : Répartition (%) des victimes par type de VBG selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide	36
Graphique 44 : Répartition (%) des victimes selon le type de prise en charge reçu en septembre 2021	37

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne le mois de septembre 2021 et couvre la période allant de juillet à septembre 2021. Il est consacré aux résultats de la septième vague de l'enquête à haute fréquence auprès des ménages que la Direction Générale de la Statistique conduit depuis le mois de mai 2020 pour évaluer et suivre l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les conditions de vie de la population. Ces séries d'enquêtes aident ainsi les décideurs à identifier les mesures idoines permettant d'apporter des réponses aux défis posés par la pandémie et d'en évaluer l'efficacité.

En effet, pour ce mois de septembre comparé à juillet 2021, les analyses portent sur les principales thématiques suivantes :

- 1) les gestes barrières dont le respect des gestes barrières, la fréquence de lavage des mains et la fréquence du port de masque ;
- 2) l'accès aux biens et services essentiels dont l'accès aux produits alimentaires essentiels ; l'accès aux médicaments ; l'accès aux services de santé ; l'accès aux équipements de protection individuelle (gels hydro-alcooliques, gants de protection, masques ou bavettes de protection) ;
- 3) l'impact sur l'emploi dont l'évolution des conditions de travail des employés ; l'évolution de l'horaire de travail des employés ; l'évolution du mode de paiement des employés ; les pertes d'emploi ;
- 4) les revenus dont l'évolution du revenu global des ménages ; l'évolution des sources de revenu des ménages ;
- 5) l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire ;
- 6) les préoccupations des ménages dans le contexte de la COVID-19 ;
- 7) l'opinion des ménages sur les restrictions des droits et libertés due à la COVID-19 ;
- 8) les chocs subis par les ménages et les stratégies de survie pour faire face aux chocs subis ;
- 9) les violences basées sur le genre (VBG) dont la connaissance des VBG ; les victimes de VBG ; les informations relatives aux VBG connues dans les ménages (sexe des victimes de VBG ; âge des victimes de VBG ; sexe des auteurs de VBG ; période et lieu de provenance de VBG ; recherche d'intervention ; type d'intervention recherché ; réaction de la société face aux victimes).

Cette enquête de septembre 2021 est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2060 ménages ayant un numéro de téléphone contre 2207 ménages en juillet 2021, 2076 ménages en avril 2021, 2050 ménages en novembre 2020, 2646 ménages en septembre 2020, 2150 ménages en juillet 2020, 1630 ménages en mai 2020.

Les résultats sont représentatifs au niveau de cinq strates, à savoir : Libreville, Port-Gentil, Franceville, autre urbain et le milieu rural.

CHAPITRE 1 : RESPECT DES MESURES BARRIERES ET ACCES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

Ce chapitre présente, d'une part, les comportements adoptés par les ménages face aux mesures de prévention contre la COVID-19, notamment le respect des gestes barrières ; d'autre part, l'accès de ces ménages aux biens alimentaires essentiels, aux médicaments, aux soins et aux équipements de protection individuelle.

1.1 GESTES BARRIERES

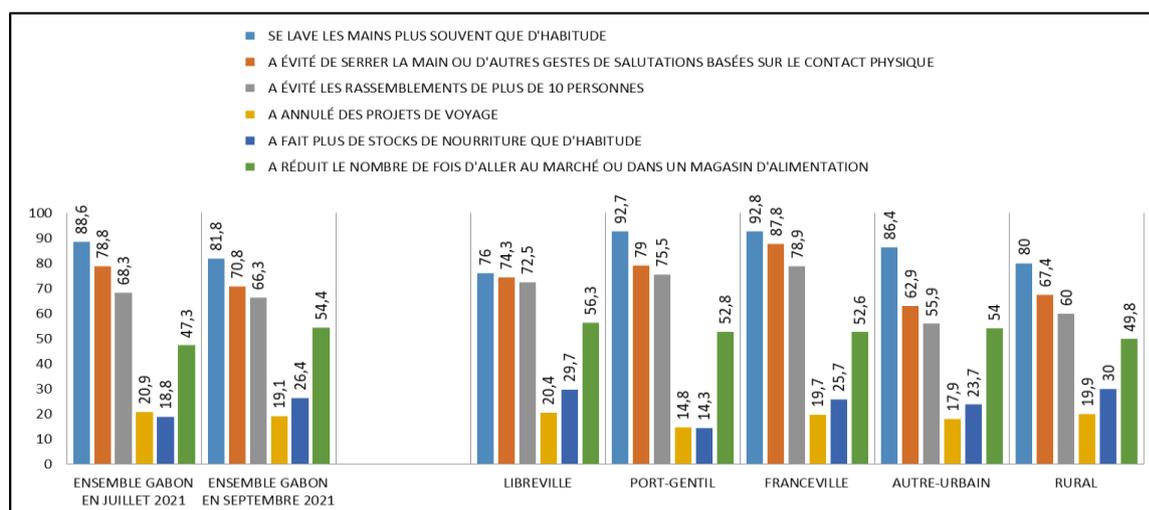
1.1.1 Respect des gestes barrières par les ménages

En septembre 2021, on observe un net repli de la pratique des gestes barrières par rapport au mois de juillet 2021

Dans l'ensemble, en septembre 2021, même si la plupart des ménages continuent de se laver régulièrement les mains (81,8% contre 88,6% en juillet 2021), à éviter de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique (70,8% contre 78,8% en juillet 2021) et à éviter les rassemblements de plus de dix personnes (66,3% contre 68,3% en juillet 2021), on constate un certain relâchement en septembre 2021.

Toutefois, la pratique des gestes barrières en septembre 2021 est mieux observée en milieu urbain qu'en milieu rural, et beaucoup plus à Franceville où 92,8% des ménages (contre 95,2% en juillet 2021) se lavent régulièrement les mains ; 87,8% des ménages (contre 92,1% en juillet 2021) évitent de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique et 78,9% des ménages (contre 68,5% en juillet 2021) évitent les rassemblements de plus de dix personnes. (Cf. Graphique 1)

Graphique 1 : Répartition (%) des ménages selon la pratique des gestes barrières contre la COVID-19 en septembre 2021 comparé au mois de juillet 2021.



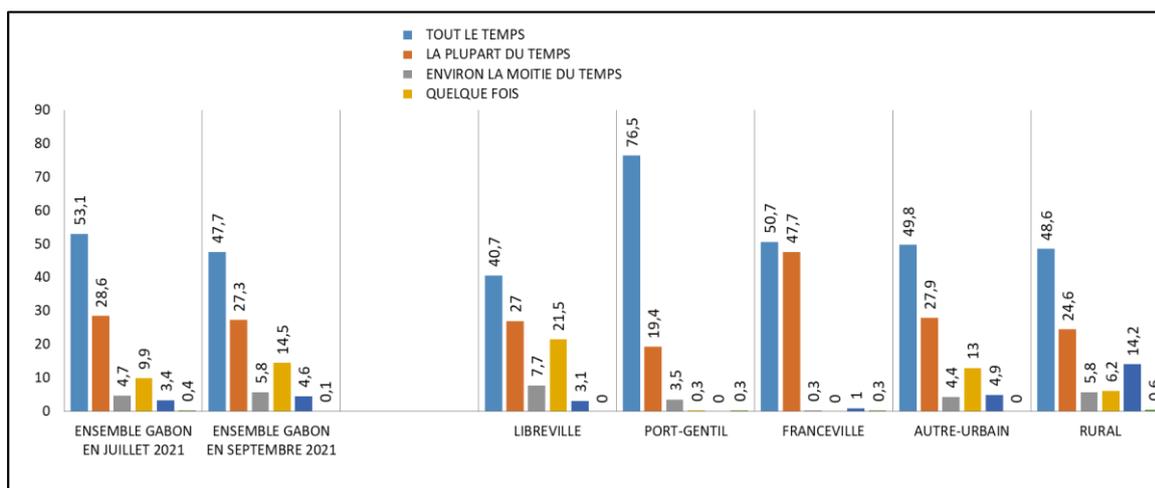
1.1.2 Fréquence du lavage des mains par les ménages

On note une baisse de près de 7 points de la proportion des ménages qui se lavent les mains tout le temps en septembre comparativement à juillet 2021

En septembre 2021, 47,7% des ménages (contre 53,1% des ménages en juillet 2021) se lavent les mains tout le temps, 27,3% des ménages (contre 28,6% des ménages en juillet 2021) le font la plupart du temps. Seulement 5,8% des ménages (contre 4,7% des ménages en juillet 2021) le font quelques fois.

Par strate, on constate qu'en septembre 2021, ce sont les ménages de Port-Gentil (76,5% contre 76% des ménages en juillet 2021), de Franceville (50,7% contre 50% des ménages en juillet 2021) et de « Autre-Urbain » (49,8% contre 52% des ménages en juillet 2021) qui se lavent plus les mains tout le temps. Toutefois, on observe une baisse de la fréquence du lavage des mains chez les ménages de Libreville (40,7% en septembre contre 41% des ménages en juillet 2021). (Cf. Graphique 2)

Graphique 2 : Répartition (%) des ménages par strate selon la fréquence du lavage des mains pour lutter contre la COVID-19 en septembre comparé à juillet 2021



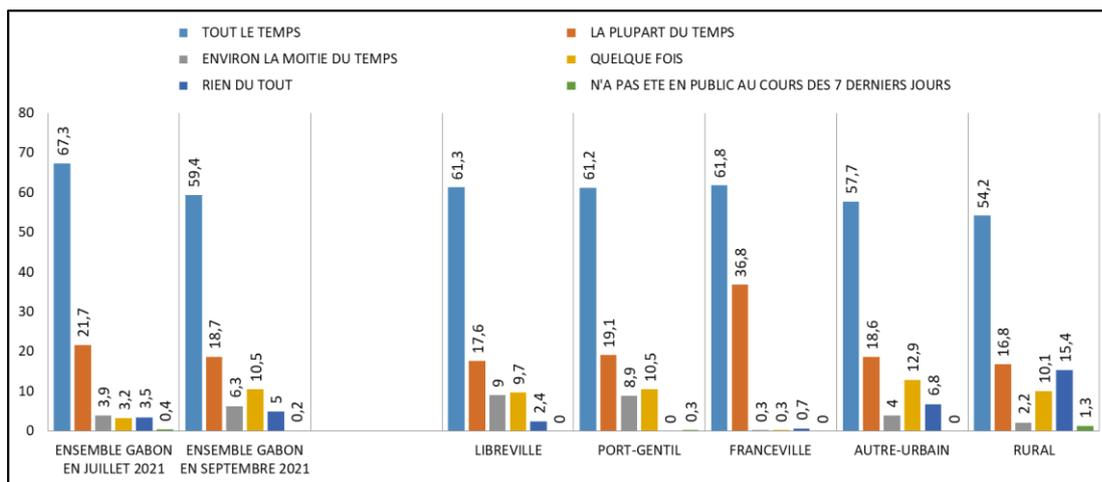
1.1.3 Fréquence du port du masque en public par les ménages

Le port du masque tout le temps est en nette régression entre juillet et septembre 2021.

Dans l'ensemble, le port du masque tout le temps a baissé de près de 11,7% entre juillet et septembre 2021, passant de 67,3% en juillet à 59,4% en septembre 2021. En septembre 2021, seulement 18,7% des ménages (contre 21,7% des ménages en juillet 2021) portent le masque la plupart du temps. Très peu de ménages le font environ la moitié du temps (6,3% en septembre contre 3,9% des ménages en juillet 2021).

Cependant, c'est respectivement à Libreville (61,3% des ménages en septembre contre 77,4% en juillet 2021), à Port-Gentil (61,2% des ménages en septembre contre 65,6% en juillet 2021) et à Franceville (61,8% des ménages en septembre contre 64,5% en juillet 2021) où le port du masque par les ménages est plus courant. (Cf. Graphique 3).

Graphique 3 : Répartition des ménages (%) par strate selon la fréquence de port du masque en septembre comparé à juillet 2021



1.2 ACCES DES MENAGES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

L'accès est un indicateur important de couverture qui se décompose ici en cinq grandes composantes pour le suivi de l'impact de COVID-19, à savoir :

- ✓ L'accès des ménages aux produits alimentaires essentiels ;
- ✓ L'accès aux médicaments, aux soins et aux services de santé ;
- ✓ L'accès aux équipements de protection individuelle et test de dépistage de Covid-19 ;
- ✓ L'accès aux services financiers.

1.2.1 Accès aux produits alimentaires essentiels

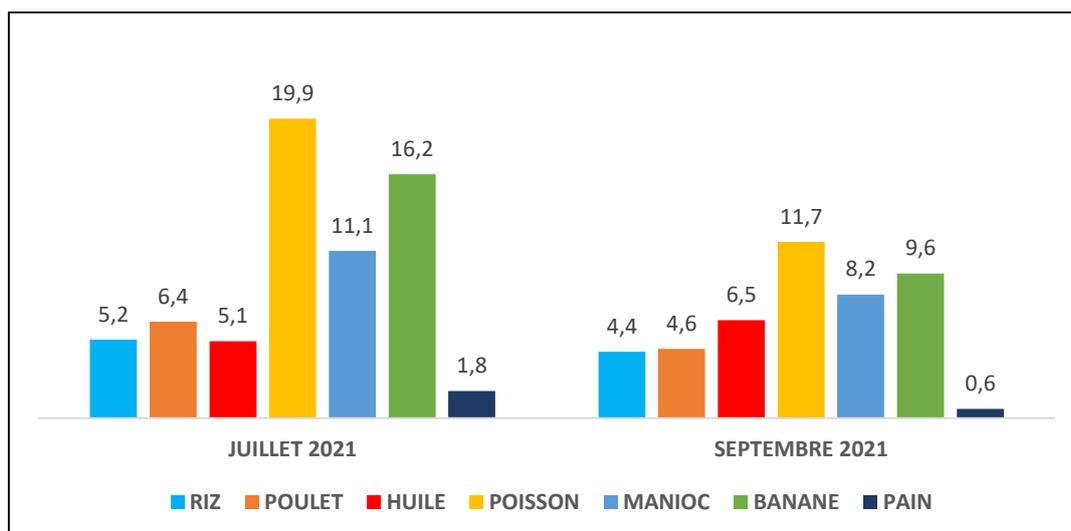
Les produits alimentaires retenus ici sont les principaux produits suivis dans le cadre de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Généralement, pour ces produits, on s'attend à ce que leur consommation soit plus élevée au sein des ménages.

En septembre 2021, l'huile est le seul produit alimentaire essentiel à connaître une détérioration dans son accès aux ménages.

Entre juillet 2021 et septembre 2021, il apparaît une amélioration considérable de l'accès aux produits alimentaires de base, car pour chacun de ces produits, seulement un ménage sur dix n'a pas pu se les procurer. De plus, pour ce qui est du poisson, l'accès s'est beaucoup amélioré. En effet, la proportion des ménages n'ayant pas pu accéder au poisson est en baisse de 8,2 points de pourcentage (11,7% en septembre 2021 contre 19,9% en juillet 2021). De même, la banane et le manioc sont de plus en plus accessibles avec des baisses respectives de 6,6 points et 2,9 points. Par contre, on observe une détérioration de l'accès à l'huile, car les ménages n'ayant pas pu se la procurer sont en hausse de 1,4 point.

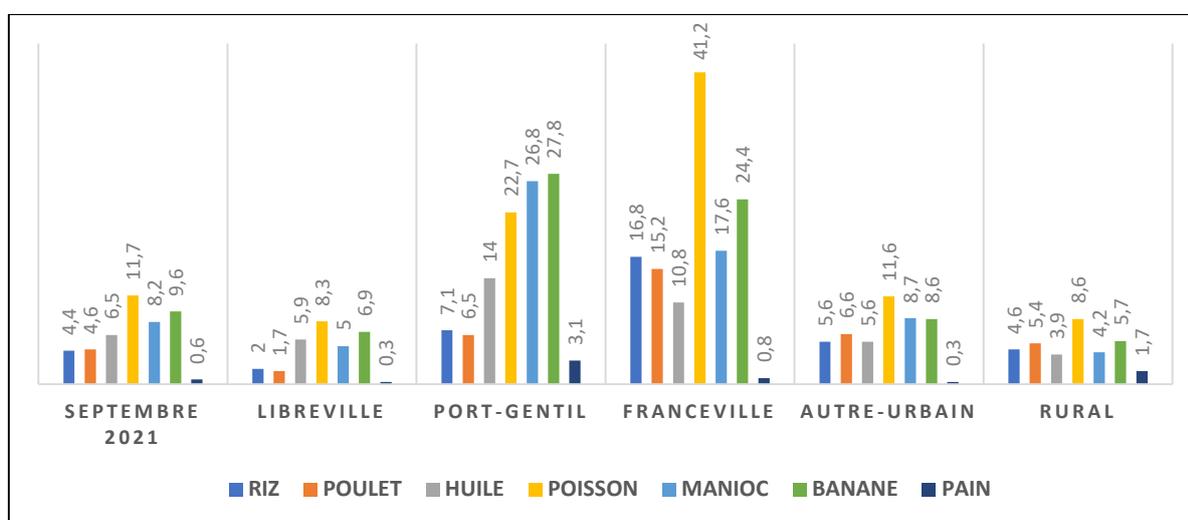
Les principales raisons de l'inaccessibilité aux produits alimentaires évoquées par les ménages qui n'ont pas pu accéder à certains biens alimentaires essentiels sont les mêmes que celles évoquées en juillet 2021, à savoir l'augmentation des prix et le manque d'argent. En effet, l'augmentation des prix des biens alimentaires essentiels pourrait s'expliquer par la rareté des produits agricoles sur les marchés. La pandémie de la Covid-19 a conduit à une diminution des importations avec des lenteurs dans le ravitaillement des marchés.

Graphique 4 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires entre juillet 2021 et septembre 2021



Toutefois, au mois de septembre 2021, les ménages de Franceville et de Port-Gentil sont ceux qui ont éprouvé le plus de difficulté à se procurer des biens alimentaires. Cependant, les ménages de Libreville et ceux du milieu rural ont eu moins de difficulté à en acheter. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays, le poisson, la banane et le manioc restent les produits alimentaires d'accès plus difficile pour les ménages. (Cf. Graphique 5)

Graphique 5 : Répartition (%) des ménages par strate n'ayant pas pu acheter des produits alimentaires durant le mois de septembre 2021



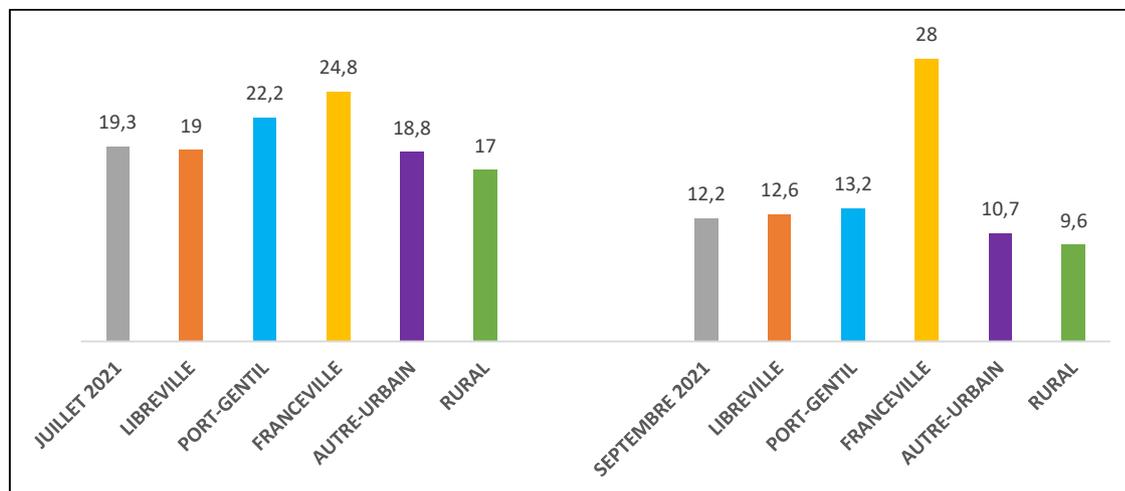
1.2.2 Accès aux médicaments

Un peu plus d'un ménage sur dix n'a pas pu acheter des médicaments au mois de septembre 2021 dont la majorité se trouve à Franceville

En septembre 2021, on observe une hausse de l'accès des ménages aux médicaments car seulement 12,2% ont éprouvé des difficultés à se les procurer, alors que cette proportion était de 19,3% en juillet 2021. Bien que Franceville soit la seule strate présentant une baisse de l'accès aux médicaments (-3,2 points), elle maintient tout de même la proportion des ménages ayant éprouvé plus de difficultés pour accéder aux médicaments (28% en septembre et 24,8 en juillet 2021). Par contre, l'accès aux médicaments a été réduit considérablement dans toutes les autres strates, avec un écart minimal de 6,4 points à Libreville.

Les principales raisons qui ont poussé les ménages à ne pas pouvoir acheter les médicaments au mois de septembre 2021 sont les mêmes qu'au mois de juillet 2021, à savoir, l'augmentation des prix et le manque d'argent. (Cf. Graphique 6)

Graphique 6 : Proportion (%) des ménages n'ayant pas pu acheter des médicaments par strate



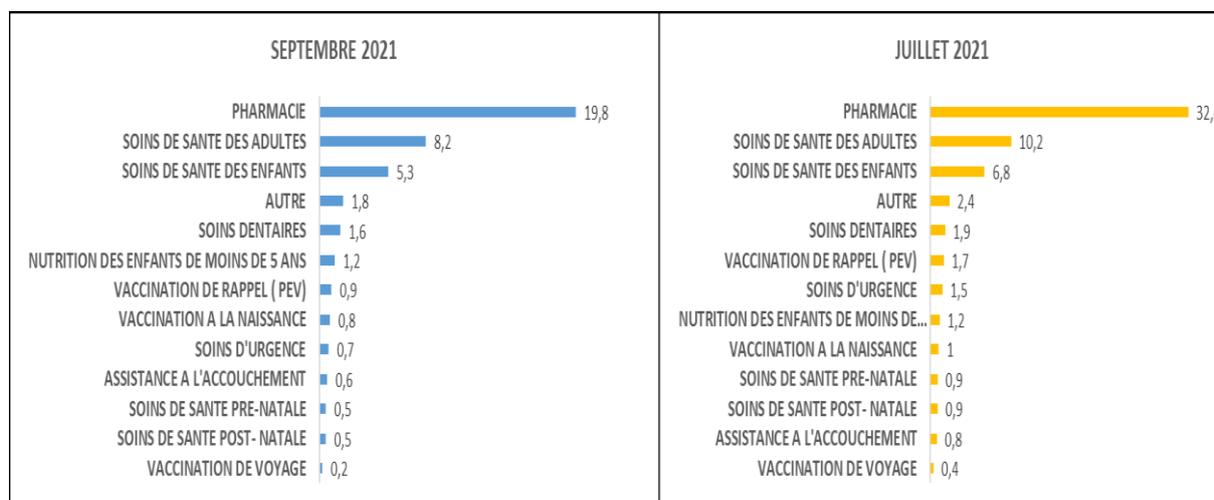
1.2.3 Accès aux services de santé

On cherche à saisir ici les ménages qui ont exprimé le besoin d'un service de santé et le pourcentage des membres de ces ménages qui ont été satisfaits.

Parmi les membres des ménages ayant sollicité les services de santé, une personne sur cinq n'a pas été satisfaite par l'accès à la vaccination de voyage.

Les services de santé les plus demandés en septembre 2021 par les ménages sont les mêmes qu'en juillet 2021, à savoir : la pharmacie (19,8% contre 32,4% juillet 2021), les soins de santé des adultes (8,2% contre 10,2% en juillet 2021) et les soins de santé des enfants (5,3% contre 6,8% en juillet 2021). Les autres services de santé ont été très faiblement sollicités dans la même période. (Cf. Graphique 7)

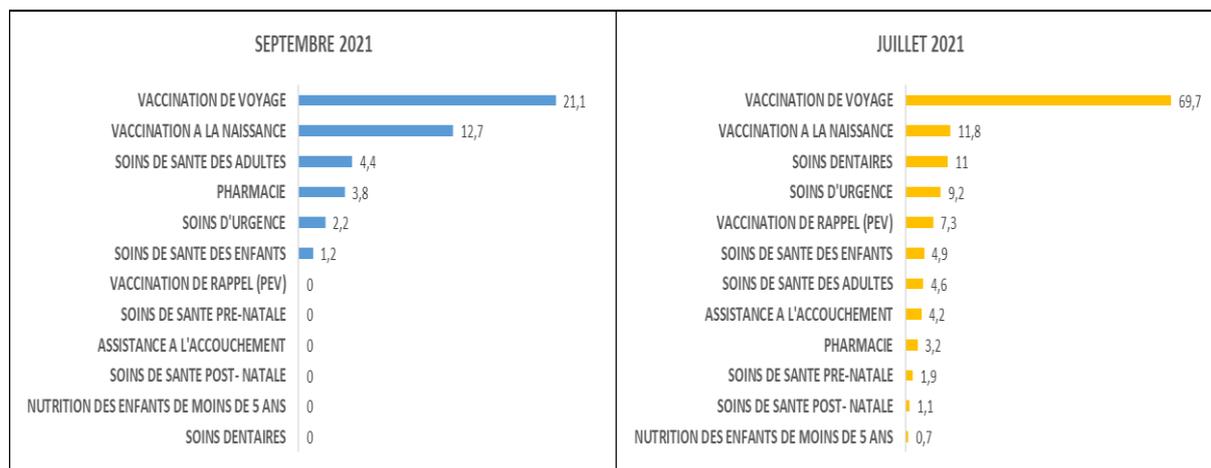
Graphique 7 : Répartition (%) des ménages ayant sollicité les services de santé



Dans les ménages qui ont eu besoin d'un service de santé en septembre 2021, on observe une amélioration considérable dans l'accès aux services de santé. En effet, 21,1% de leurs membres n'ont

pas été satisfaits pour la vaccination de voyage (contre 69,7% en juillet 2021) ; 12,7% pour la vaccination à la naissance (contre 11,8% en juillet 2021) ; 4,4% pour les soins de santé des adultes (contre 4,6% en en juillet 2021) et 3,8% pour la pharmacie (contre 3,2% en juillet 2021). Si les besoins des membres des ménages n'ont pas été satisfaits, ce serait dû au manque d'argent, au respect du couvre-feu ou à la peur d'être contaminé par la COVID-19. (Cf. Graphique 8)

Graphique 8 : Répartition (%) des membres des ménages dont les besoins de services de santé n'ont pas été satisfaits



1.2.4 Accès aux équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivis au cours du mois de septembre 2021 sont : les gels hydro-alcooliques, les gants et les masques ou bavettes.

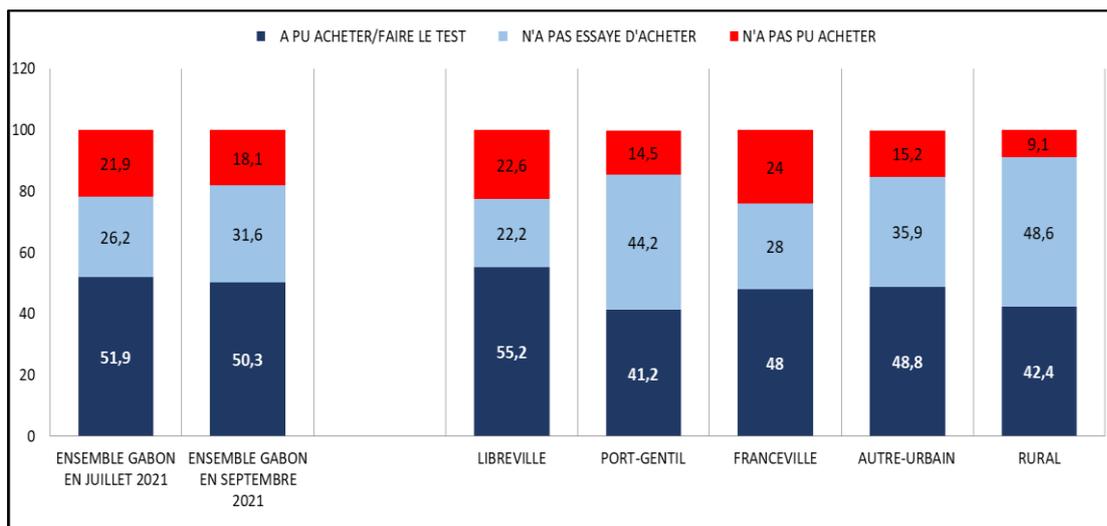
a) Accès aux gels hydro-alcooliques et gants de protection

Entre juillet et septembre 2021, on note une baisse de 3,1% de la proportion des ménages ayant pu acheter des gels hydro-alcooliques et des gants de protection contre la COVID-19

Dans l'ensemble, la proportion des ménages ayant pu acquérir des gels hydro-alcooliques et des gants de protection en septembre 2021 est en baisse de près de deux points, passant de 51,9% en juillet à 50,3% en septembre 2021. Cependant, la proportion des ménages n'ayant pas ressenti le besoin d'en acheter a augmenté de plus de 5 points passant de 26,2% en juillet à 31,6% en septembre 2021. Enfin, celle ayant éprouvé des difficultés à s'en procurer a baissé de plus de 3 points, passant de 21,9% en juillet à 18,1% des ménages en septembre 2021.

En effet, en septembre 2021, les ménages de Libreville (55,2% contre 54,4% des ménages en juillet 2021), de « Autre urbain » (48,8% contre 50,9% en juillet 2021) et de Franceville (48% contre 47,6% des en juillet 2021) ont eu plus facilement accès aux équipements de protection individuelle que ceux du milieu rural (42,4% contre 37,6% en juillet 2021) et de Port-Gentil cette proportion est de 41,2% en septembre 2021 (contre 63,6% en juillet 2021). (Cf. Graphique 9).

Graphique 9 : Répartition (%) des ménages ayant eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection en septembre comparée à juillet 2021

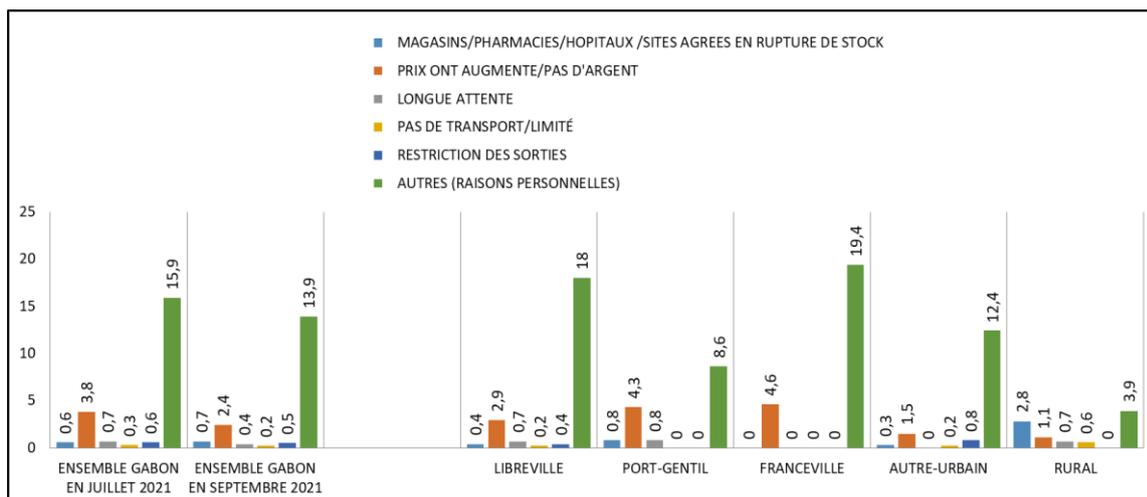


b) Raisons d'inaccessibilité

En septembre 2021, l'inaccessibilité aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection se justifie plus par des raisons personnelles que par l'augmentation des prix

En réponse aux difficultés d'accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection, dans l'ensemble, en septembre 2021, 13,9% des ménages (contre 15,9% en juillet 2021) évoquent plus des raisons personnelles et 2,4% des ménages (contre 3,8% des ménages en juillet 2021) justifient cela par l'augmentation des prix ou le problème d'argent. Par strate, on note qu'en septembre 2021, les raisons d'ordre personnel sont approuvées dans toutes les strates, et beaucoup plus par les ménages de Franceville (19,4% contre 23,6% en juillet 2021), de Libreville (18% contre 18,2% en juillet 2021) et de Port-Gentil (8,6% contre 6% en juillet 2021). (Cf. Graphique 10)

Graphique 10 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas eu accès aux gels hydro-alcooliques et aux gants de protection par raisons d'inaccessibilité suivant la strate



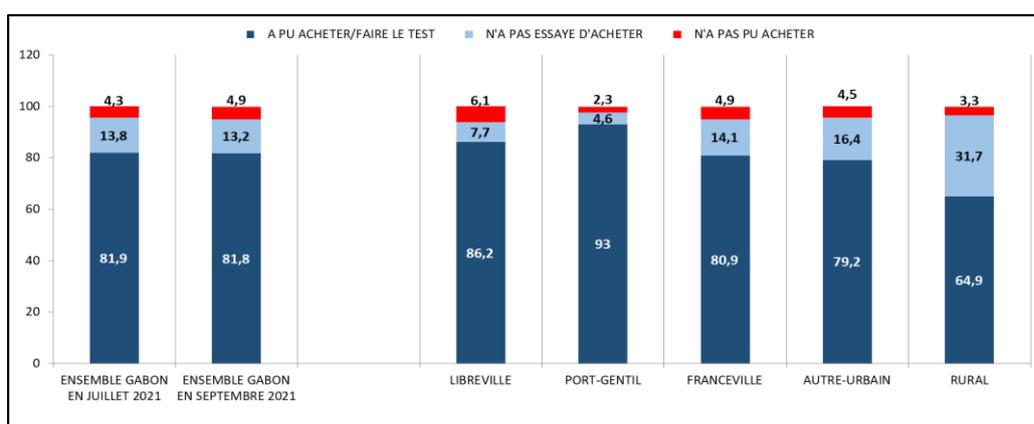
c) Accès aux masques ou bavettes de protection

La proportion des ménages ayant accès aux masques ou bavettes de protection est stable en septembre comparé à juillet 2021

Dans l'ensemble, en septembre 2021, 81,8% des ménages (contre 81,9% en juillet 2021) ont pu acheter des masques ou bavettes de protection contre la COVID-19 alors que 13,2% des ménages (contre 13,8% en juillet 2021) n'ont pas essayé d'en acheter et 4,9% des ménages (contre 4,3% en juillet 2021) n'ont pas pu s'en acheter.

Par strate, en septembre 2021, c'est à Port-Gentil (93% des ménages contre 91,1% en juillet 2021), à Libreville (86,2% des ménages contre 88,1% en juillet 2021) et à Franceville (80,9% des ménages contre 73% en juillet 2021) où l'accès aux masques ou bavettes est le plus élevé. Cependant, les autres milieux urbains (79,2% des ménages contre 80,4% en juillet 2021) et le milieu rural (64,9% des ménages contre 58,4% en juillet 2021) présentent le niveau d'accès le plus bas. (Cf. Graphique 11)

Graphique 11 : Répartition (%) des ménages selon l'accès aux masques ou bavettes de protection par strate

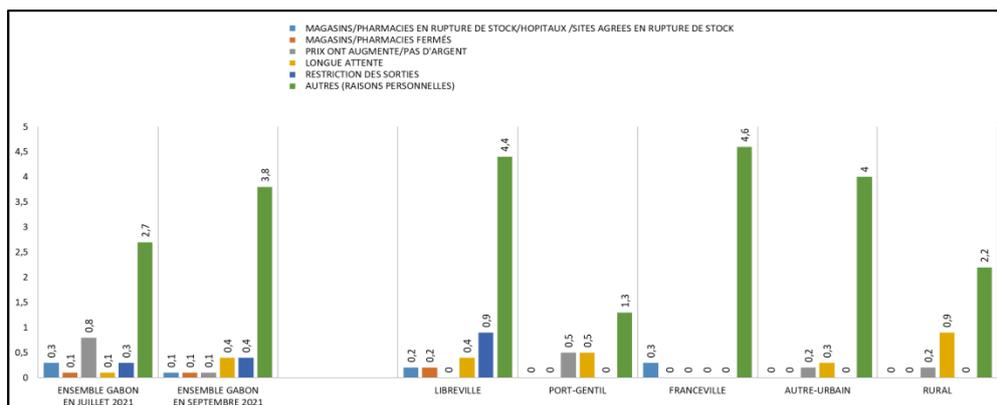


d) Raisons d'inaccessibilité aux masques ou bavettes

En septembre 2021, les ménages qui n'ont pas pu acheter les masques ou bavettes de protection évoquent plus des raisons personnelles que l'augmentation des prix ou le manque d'argent

Concernant les raisons d'inaccessibilité aux masques ou bavettes de protection, les raisons personnelles sont plus déclarées par les ménages dans toutes les strates que le problème d'augmentation des prix des produits. Cela se fait plus voir à Franceville (4,6% des ménages en septembre contre 7,6% en juillet 2021) et à Libreville (4,4% des ménages en septembre contre 1,5% en juillet 2021). (Cf. Graphique 12)

Graphique 12 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas eu accès aux masques ou bavettes selon les raisons d'inaccessibilité par strate



CHAPITRE 2 : EMPLOI ET REVENUS DES MENAGES

2.1 IMPACT SUR L'EMPLOI

L'impact de la COVID-19 est observé au niveau des conditions de travail des employés, de leur horaire de travail et de leur mode de paiement. Ces variables sont observées au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021.

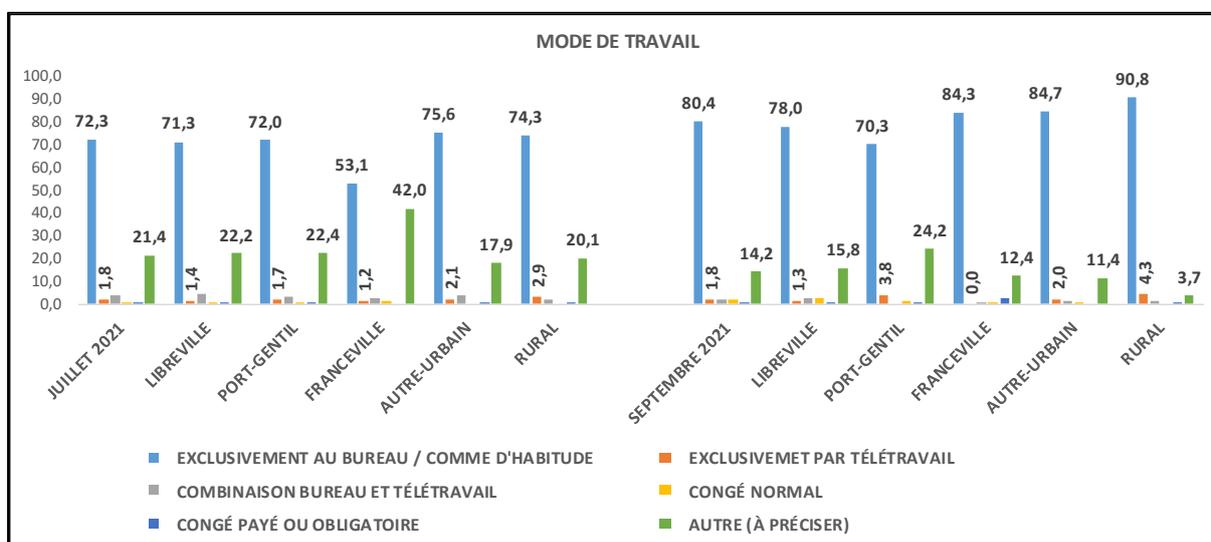
2.1.1 Evolution des conditions de travail des employés

Le travail exclusif au bureau se confirme au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021

En septembre 2021, la proportion des employés travaillant exclusivement au bureau est en hausse de 8 points par rapport à juillet 2021. Au cours des 7 derniers jours précédant la collecte en septembre 2021, plus de huit employés sur dix travaillent exclusivement au bureau (80,4% contre 72,3% en juillet 2021) marquant ainsi une reprise générale des activités. Cependant le télétravail exclusif ou en intermittence est de moins en moins pratiqué.

L'analyse par strate montre que c'est dans le milieu rural où les activités ont repris fortement comme d'habitude au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021 (90,8% contre 74,3% en juillet 2021) et cette bonne reprise du travail au bureau est également observée en milieu urbain. (Cf. Graphique 13)

Graphique 13 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon le mode de travail pratiqué au cours des 7 derniers jours du mois d'avril 2021



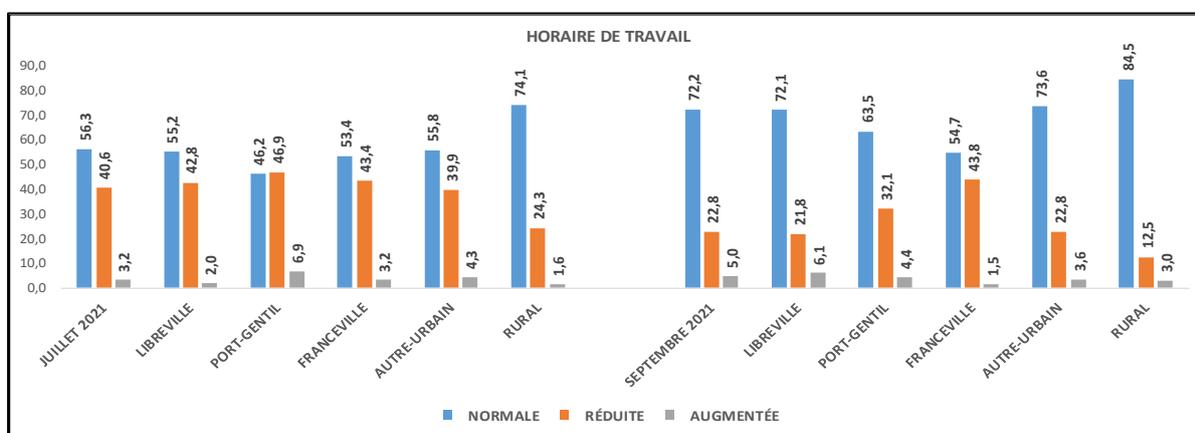
2.1.2 Evolution de l'horaire de travail des employés

Au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021, la plupart des employés retrouvent petit à petit leur horaire normal de travail.

Les changements de l'horaire de travail concernent les employés qui ont eu une réduction ou une augmentation de l'horaire de travail. Au mois de septembre comme au mois de juillet 2021, il est constaté une nette reprise des activités au niveau national car plus de sept employés sur dix en septembre 2021 (72,2% contre 56,3% en juillet 2021) ont repris leur horaire normal de travail au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête.

La proportion des employés ayant un horaire de travail réduit continue à baisser au mois de septembre 2021 (22,8% contre 40,6% en juillet 2021). Par strate, la reprise de l'horaire normal de travail est assez lente à Franceville en septembre 2021 (54,7% contre 53,4% en juillet 2021) alors qu'elle est plus accentuée dans les autres villes et dans le milieu rural. (Cf. Graphique 14)

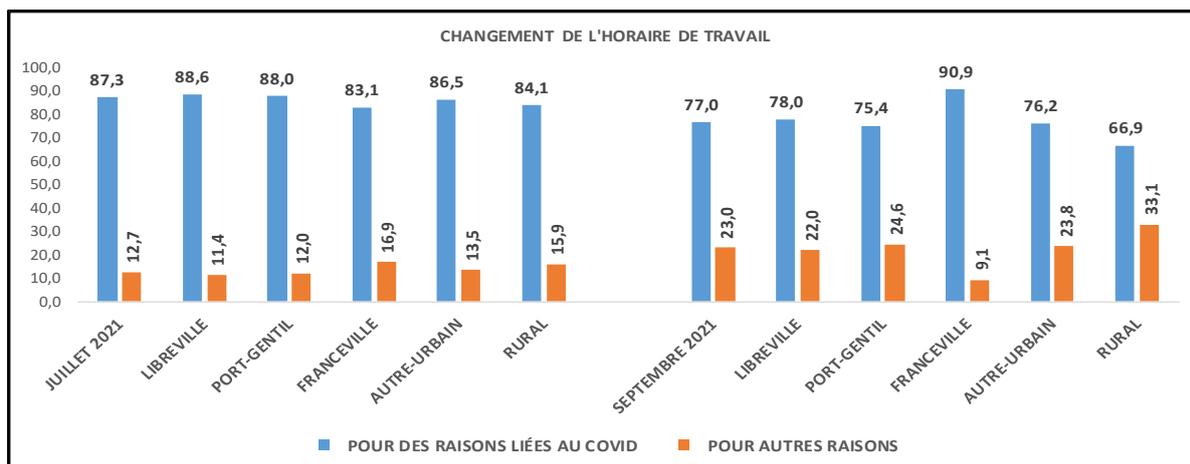
Graphique 14 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi selon leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours par période de l'enquête



En effet, en septembre 2021, parmi les 23,3% des employés qui ont eu des changements sur leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, plus des trois quarts (77% contre 87,3% en juillet 2021) l'imputent aux effets de la COVID-19 et 23%(contre 12,7% en juillet 2021) pour d'autres raisons.

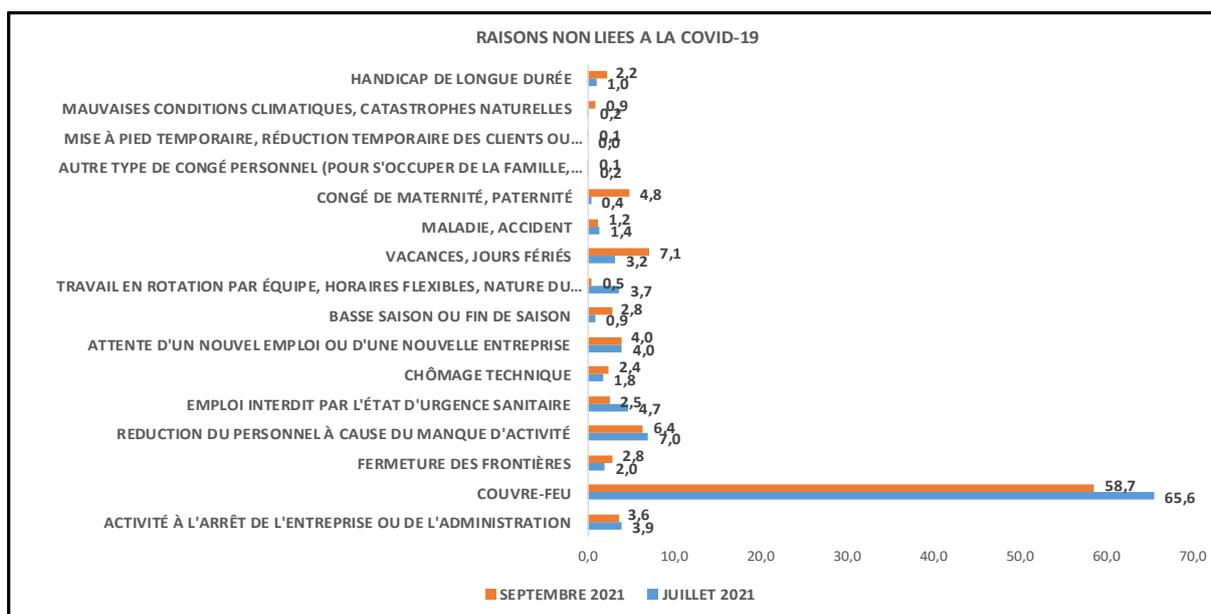
L'analyse par strate montre qu'au mois de septembre 2021, les employés de Franceville (90,9% contre 83,1% en juillet 2021) ont plus connu une réduction de leur horaire de travail pour des raisons de COVID-19 que ceux des autres strates urbaines et du milieu rural. (Cf. Graphique 15)

Graphique 15 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les raisons de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours



En effet, les 23,3% des employés dont l'horaire de travail a changé au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête au mois de juillet 2021 ont évoqué d'autres raisons non liées à la COVID-19 dont principalement l'existence du couvre-feu (58,7% contre 65,6% en juillet 2021) ; les vacances et les jours fériés (7,1% contre 3,2% en juillet 2021) ; la réduction du personnel à cause de la baisse de l'activité économique (6,4% contre 7,0% en juillet 2021) ; congé de maternité ou de paternité (4,8% contre 0,4% en juillet 2021). (Cf. Graphique 16)

Graphique 16 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon les autres raisons (hormis les raisons liées à la COVID-19) de changement de l'horaire de travail au cours des 7 derniers jours



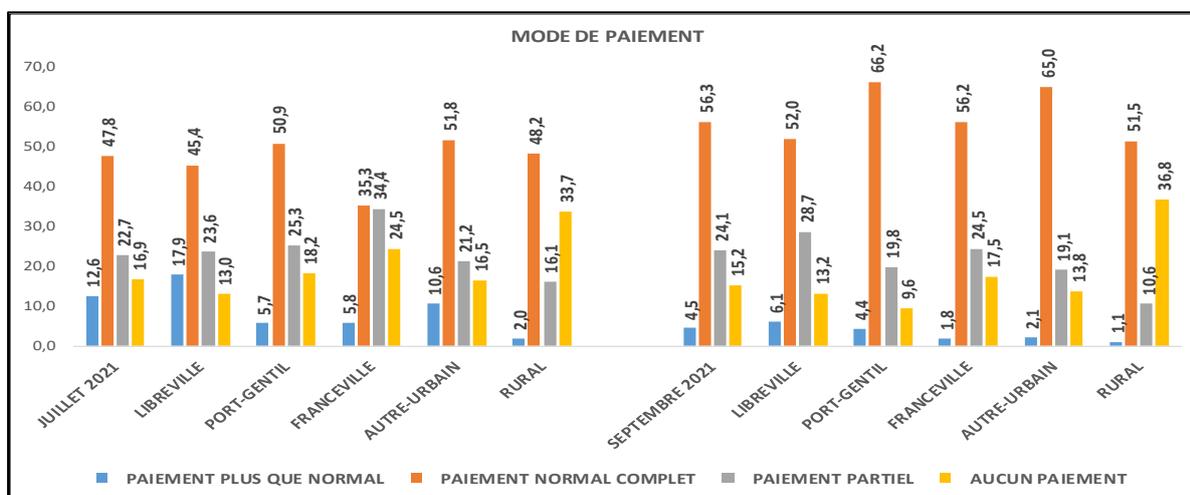
2.1.3 Evolution du mode de paiement des employés

La réduction salariale est un mécanisme très souvent mis en place par les entreprises pour faire face à la baisse d'activité en période de crise. La proportion des employés bénéficiant d'un paiement normal complet est en hausse de 8,5 points entre les deux périodes (56,3% en septembre contre 47,8% en juillet 2021). Par ailleurs, on note une hausse sensible des paiements partiels des employés (24,1% en septembre contre 22,7% en juillet 2021) et un net recul du paiement plus que normal (4,5% en septembre contre 12,9% en juillet 2021).

En effet, dans toutes les strates, les personnes ayant un emploi ont observé une augmentation de leur paiement complet entre juillet et septembre 2021. C'est à Franceville où le paiement normal complet a

augmenté davantage (66,2% en septembre contre 35,3% en juillet 2021) par rapport à Libreville (52,0% en septembre contre 45,4% en juillet 2021). (Cf. Graphique 17)

Graphique 17 : Répartition (%) des personnes ayant un emploi par période d'enquête selon leur mode de paiement au cours des 7 premiers jours



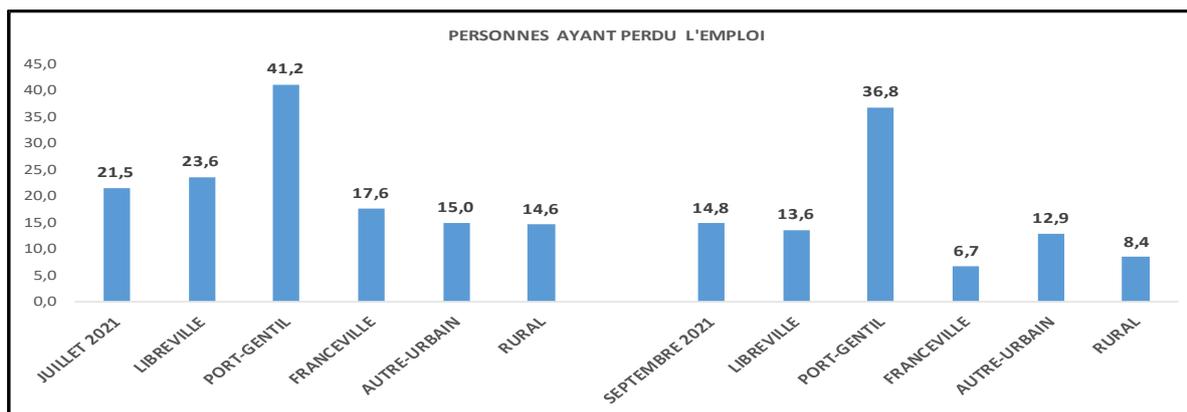
2.2 LES PERTES D'EMPLOI

Le taux de perte d'emploi est en baisse de 7 points en septembre 2021 comparé à juillet 2021

En septembre 2021, le taux de perte d'emploi est de 14,8% (contre 21,5% en juillet 2021). Ce taux a considérablement baissé dans toutes les strates. En effet, au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, les pertes d'emploi sont encore plus importantes à Port-Gentil en septembre 2021 (36,8%) comme pour le mois de juillet 2021 (41,2% en juillet 2021).

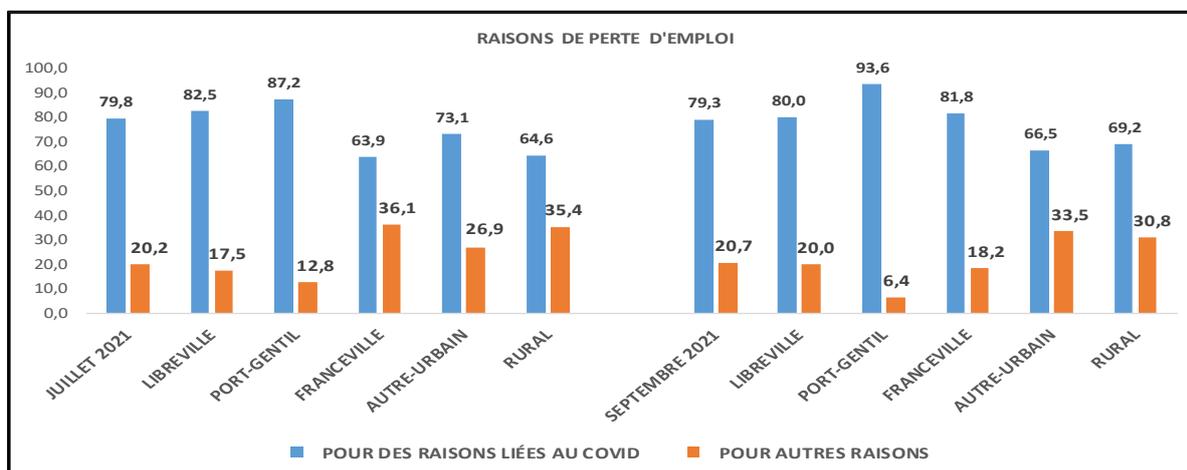
Parmi les 14,8% des personnes qui ont perdu leurs emplois en septembre 2021, 44,6% sont des femmes (contre 48,9% des femmes en juillet 2021). Par strate, les pertes d'emploi touchent plus les femmes à Libreville (54,5% en septembre 2021 contre 54,4% en juillet 2021) et à Franceville (54,5% en septembre 2021 contre 36,1% en juillet 2021). Par ailleurs, les pertes d'emploi sont plus importantes dans les âges adultes de 30 à 59 ans (77,1% en septembre 2021 contre 71,7% en juillet 2021) que dans les âges jeunes de 15-29 ans (13,2% en septembre 2021 contre 13,8% en juillet 2021) et chez les personnes âgées (9,7% en septembre 2021 contre 14,5% en juillet 2021). (Cf. Graphique 18)

Graphique 18 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois en juillet 2021 comparé à avril 2021 par strate



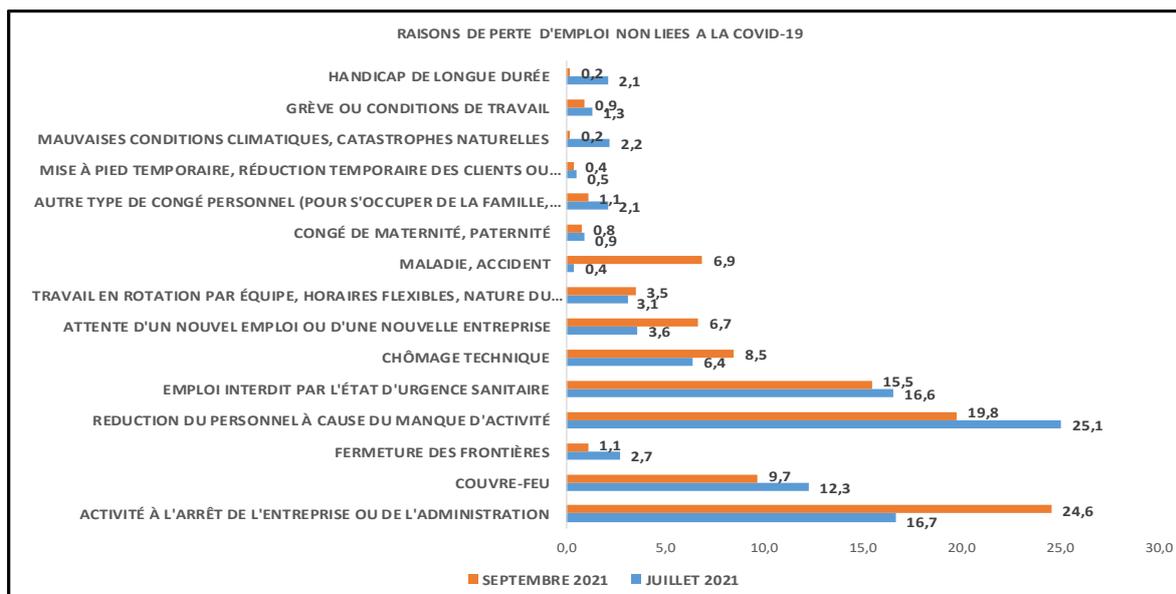
Les raisons de ces pertes d'emploi sont principalement liées à la COVID-19 selon les déclarations de 79,3% en septembre 2021 (contre 79,8% en juillet 2021) alors que 20,1% des employés en juillet 2021 (contre 20,2% en juillet 2021) ont donné d'autres raisons. Des différences dans les déclarations des employés apparaissent plus par strate entre les deux périodes d'observation. (Cf. Graphique 19)

Graphique 19 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les raisons de perte d'emploi



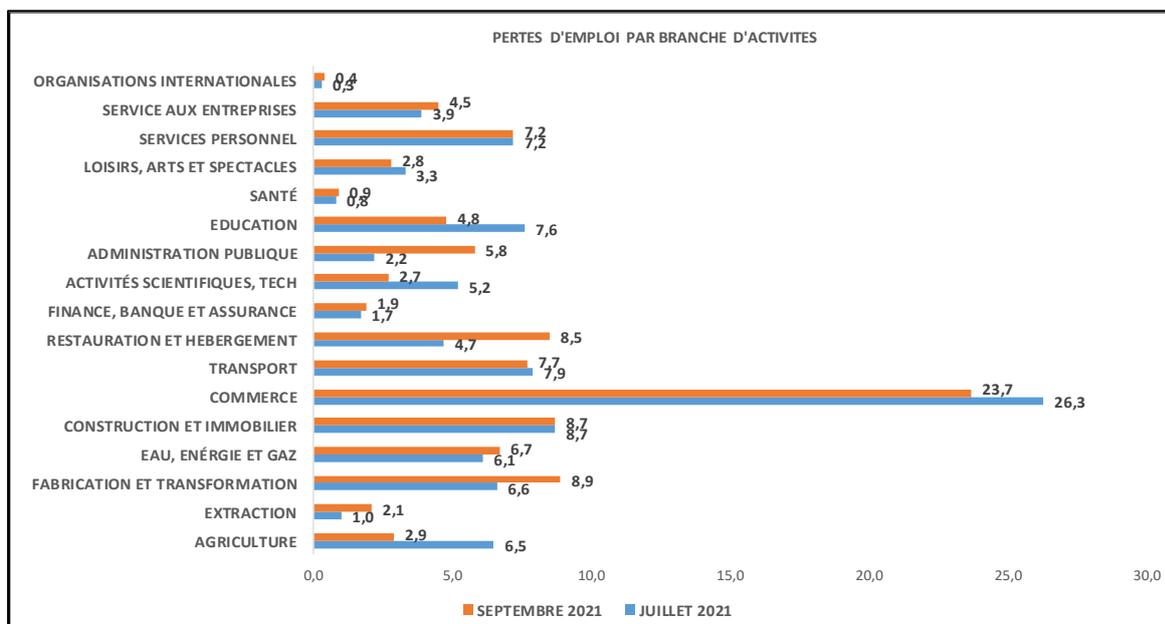
Parmi les autres raisons de perte d'emploi non liées à la COVID-19, au cours des 7 derniers jours, il y a principalement : l'activité à l'arrêt de l'entreprises ou de l'administration (24,6% en septembre 2021 contre 16,7% en juillet 2021) ; la réduction du personnel par manque d'activité (19,8% en septembre 2021 contre 25,1% en juillet 2021) ; l'emploi interdit par l'état d'urgence sanitaire (15,5% en septembre 2021 contre 16,6% en juillet 2021), le couvre-feu (9,7% en septembre 2021 contre 12,3% en juillet 2021) et le chômage technique (8,5% en septembre 2021 contre 6,4% en juillet 2021). (Cf. Graphique 20)

Graphique 20 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par période d'enquête selon les autres raisons de perte d'emploi au mois d'avril 2021



Par branche d'activités, on observe un repli des pertes d'emploi au niveau du commerce (23,7% en septembre 2021 contre 26,3% en juillet 2021), de l'éducation (4,8% en septembre 2021 contre 7,6% en juillet 2021), de l'agriculture (2,9% en septembre 2021 contre 6,5% en juillet 2021), des activités scientifiques et techniques (2,7% en septembre 2021 contre 5,2% en juillet 2021). Elles sont restées stables dans la construction et l'immobilier (8,7% en septembre et en juillet 2021), dans le transport (7,7% en septembre 2021 contre 7,9% en juillet 2021) et dans les services personnels (7,2% en septembre et en juillet 2021), alors qu'elles ont augmenté dans les autres branches d'activités. (Cf. Graphique 21)

Graphique 21 : Répartition (%) des personnes ayant perdu leurs emplois par branche d'activité en avril 2021



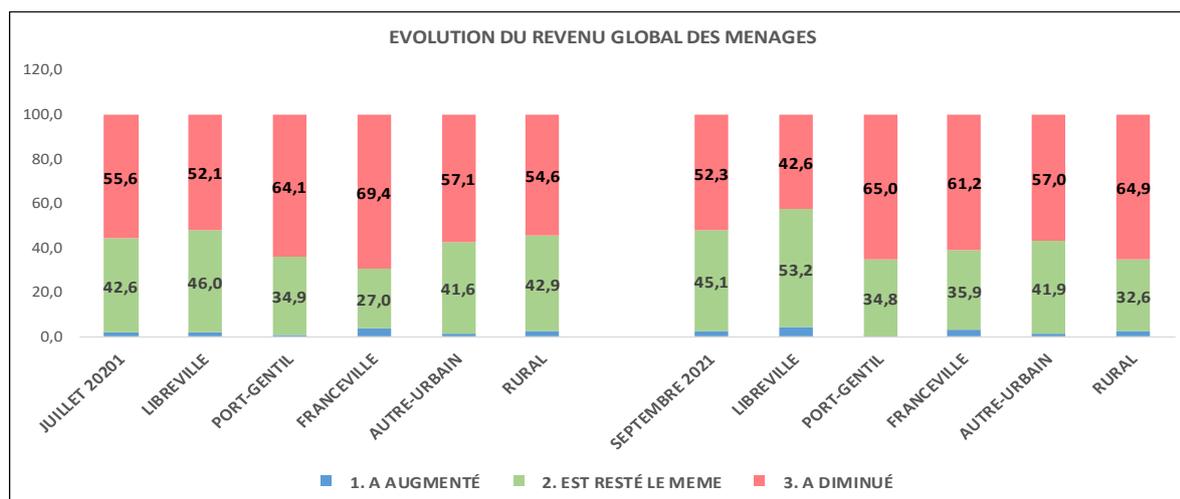
2.3 REVENUS DES MENAGES

2.1.1 Evolution du revenu global des ménages

Plus de la moitié des ménages a déclaré avoir enregistré la baisse de son revenu total en septembre 2021

En septembre 2021, 52,3% des ménages (contre 55,6% en juillet 2021) ont déclaré avoir enregistré une baisse de leur revenu total. Le revenu total a également baissé dans les ménages de Libreville (42,6% en septembre contre 52,1% en juillet 2021) et de Franceville (61,2% en septembre contre 69,4% en juillet 2021) alors qu'il est en hausse dans les ménages de Port-Gentil (65,0% en septembre contre 64,1% en juillet 2021) et dans ceux du rural (64,9% en septembre contre 54,6% en juillet 2021), et stable dans les autres villes (57,0% en septembre contre 57,1% en juillet 2021). (Cf. Graphique 22)

Graphique 22 : Evolution (%) du revenu total des ménages par strate



2.1.2 Evolution des sources de revenu des ménages

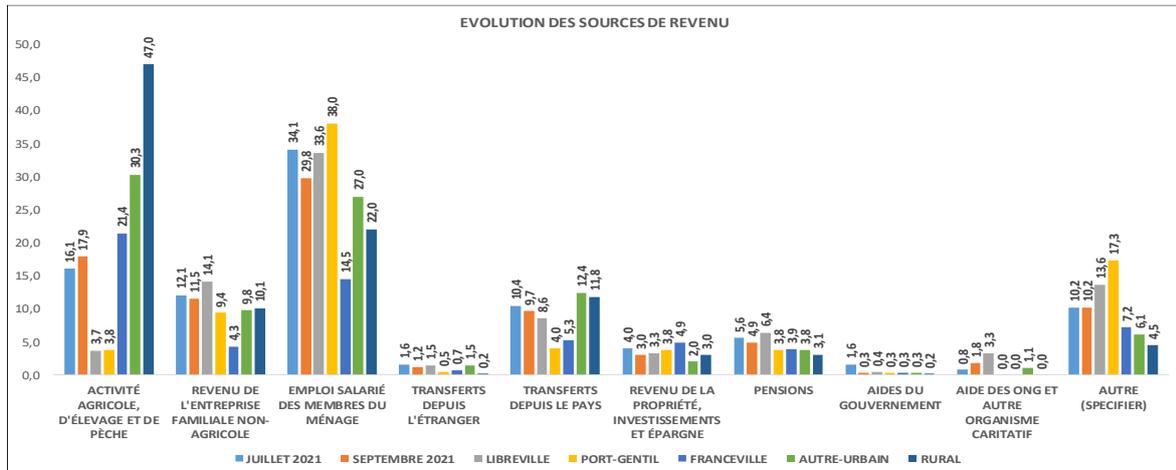
L'emploi salarial, bien qu'en baisse, demeure la principale source de revenus des ménages en septembre 2021

Comparé au mois de juillet 2021, avec 34,1% des ménages, l'emploi salarial reste la principale source de revenu de 29,8% des ménages malgré la baisse observée. Viennent ensuite, les revenus des activités agricoles, d'élevage et de pêche avec 17,9% des ménages en septembre 2021 (contre 16,1% en juillet 2021) qui ont sensiblement augmenté au cours de la période. Cependant, les revenus des entreprises familiales non agricoles sont en recul au mois de septembre 2021 (11,5% des ménages contre 12,1% des ménages en juillet 2021) tout comme les transferts provenant d'autres ménages dans le pays qui ont également baissé au mois de septembre 2021 (9,7% des ménages contre 10,4% des ménages en juillet 2021).

Les autres sources de revenus ont connu également une baisse, notamment les transferts depuis l'étranger (1,2% contre 1,6% en juillet 2021), les pensions (4,9% en septembre 2021 contre 5,6% en juillet 2021), les revenus de la propriété des investissements et de l'épargne (3,0% en septembre 2021 contre 4,0% en juillet 2021) et les aides du gouvernement

De l'analyse par strate, il se dégage que la proportion des ménages qui tirent leurs revenus de l'activité agricole, d'élevage et de pêche est stable dans le milieu rural (47,0% en septembre contre 47,6% en juillet 2021) alors qu'elle a augmenté dans les autres localités urbaines (30,3% en septembre contre 25,3% en juillet 2021). Cependant, la proportion des ménages qui ont déclaré l'emploi salarié comme étant la principale source de revenu a reculé à Port-Gentil (38,0% en septembre contre 39,3% en juillet 2021) et est stable à Libreville (33,6% en septembre contre 33,7% à Libreville. (Cf. Graphique 23)

Graphique 23 : Répartition (%) des ménages ayant cité une source de revenu comme part de leur revenu total par strate



CHAPITRE 3 : SECURITE ALIMENTAIRE, PREOCCUPATIONS, OPINIONS, CHOCS SUBIS ET AIDES RECUES PAR LES MENAGES

3.1 ECHELLE DE MESURE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire a trait à la disponibilité alimentaire et à la qualité des aliments consommés par les ménages. Non seulement elle saisit la capacité des ménages de se les procurer, mais aussi les privations qu'ils font en cas de rupture ou de manque d'argent ou d'autres ressources.

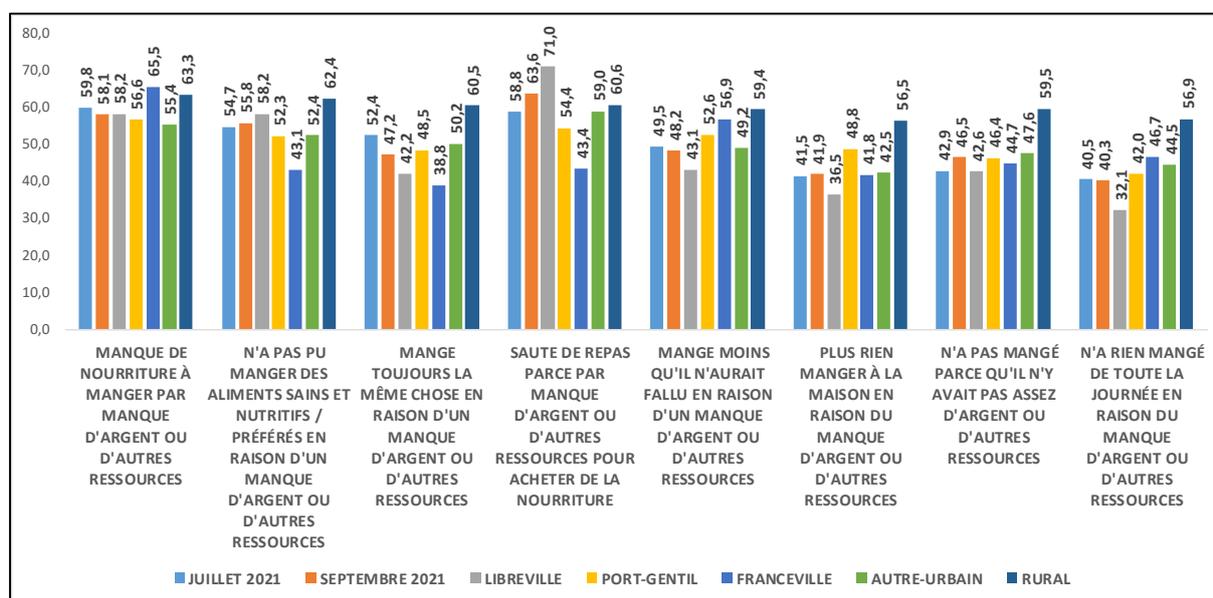
L'insécurité alimentaire a sensiblement baissé dans les ménages au cours des 30 derniers jours du mois de septembre comparé à juillet 2021

Au cours des 30 derniers jours du mois de juillet 2021, dans l'ensemble, 58,1% des ménages (contre 59,8% en juillet 2021) craignent de manquer de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources. La proportion des ménages ayant déclaré avoir passé au moins toute une journée sans manger par manque de moyens ou de ressources au cours des 30 derniers jours est stable entre juillet (40,5%) et septembre 2021 (40,3%).

La proportion de ménages ayant sauté des repas par manque d'argent ou d'autres ressources au cours des 30 derniers jours est en hausse de près de 6 points passant de 58,8% en juillet 2021 à 63,6% en septembre 2021. Cependant, la proportion des ménages qui n'ont plus rien à manger est stable entre juillet (41,5%) et septembre 2021 (41,9%). De même, la proportion des ménages qui mangent moins qu'il n'aurait fallu a sensiblement diminué passant de 49,5% en juillet 2021 à 48,2% en septembre 2021.

En effet, l'analyse par strate montre que c'est encore à Franceville où les ménages expriment plus le manque de nourriture en septembre 2021 (65,5% contre 70,6% en juillet 2021) malgré la baisse observée, et où les ménages n'ont pas mangé toute la journée par manque d'argent ou d'autres ressources (46,7% en septembre 2021 contre 71,5% en juillet 2021). (Cf. Graphique 24)

Graphique 24 : Evaluation de l'insécurité alimentaire dans les ménages par strate en septembre 2021 comparé à juillet 2021



3.2 PREOCCUPATIONS DES MENAGES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

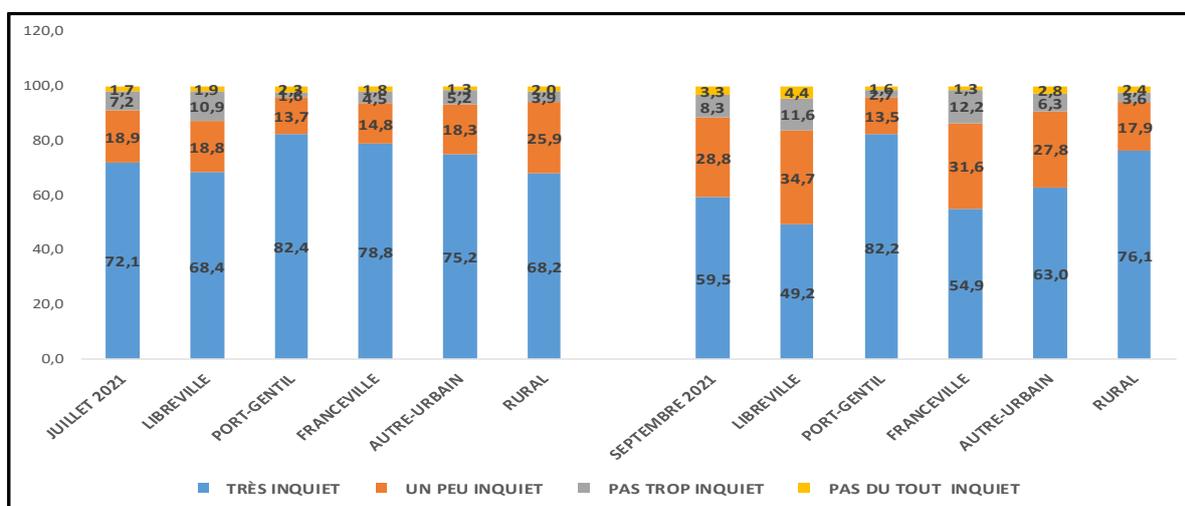
Cette section analyse le degré d'inquiétude des ménages par rapport à la COVID-19, au cours de la période précédant l'enquête. L'analyse présente d'abord la perception des ménages quant à la possibilité qu'un membre « devienne malade ». Ensuite, elle interroge la perception de ces ménages

sur la gravité de la menace que représente la pandémie pour leurs finances. L'on constate que les ménages demeurent préoccupés par cette pathologie depuis plusieurs mois.

Comme au mois de juillet 2021, les ménages sont encore soucieux des effets de la COVID-19 en septembre 2021.

L'inquiétude des ménages face à la COVID-19 demeure encore même si elle tend à diminuer sensiblement car 96,6% des ménages en septembre 2021 (contre 98,2% en juillet 2021) ont déclaré être inquiets qu'un membre de leur ménage tombe gravement malade de la COVID-19. Parmi ceux-ci, en septembre 2021, 59,5% sont très inquiets (contre 72,1% en juillet 2021) ; 25,9% sont peu inquiets (contre 18,9% en juillet 2021) et 8,3% sont un peu inquiets (contre 7,2% en juillet 2021). La proportion des ménages inquiets de Port-Gentil est non seulement plus grande mais reste sensiblement constante avec 82,2% en septembre 2021 (contre 82,4% en juillet 2021) que ceux des autres strates. (Cf. Graphique 25)

Graphique 25 : Répartition (%) des ménages selon l'inquiétude par rapport à la maladie liée à la COVID-19

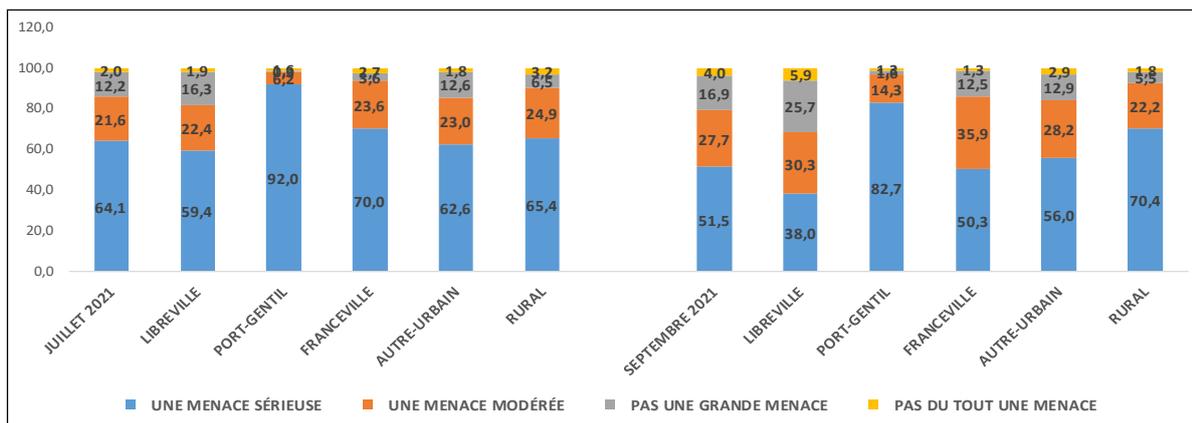


Quant à la perception des ménages sur la gravité de la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances,

La proportion des ménages qui pensent que la COVID-19 est une menace pour leurs finances a considérablement diminué entre juillet et septembre 2021.

Dans l'ensemble, 96,1% des ménages trouvent que la COVID-19 est une menace pour leurs finances en septembre 2021 (contre 97,9 % en juillet 2021). Parmi ceux-ci, 51,5% restent persuadés que la COVID-19 est une menace sérieuse (contre 64,1% en juillet 2021) ; 27,7% la considèrent comme une menace modérée (contre 21,6% en juillet 2021) et 16,9% ne la considèrent pas comme une grande menace (contre 12,2 % en juillet 2021). Ce sont les ménages de Port-Gentil qui semblent plus affligés par la présence de la COVID-19 et qui y voient plus une menace sérieuse, soit 82,7,0% en septembre 2021 (contre 92,0% en juillet 2021). (Cf. Graphique 26)

Graphique 26 : Perception des ménages selon la menace que représente la pandémie de la COVID-19 pour leurs finances



3.3 Opinion des ménages sur les restrictions des droits et libertés due à la COVID-19

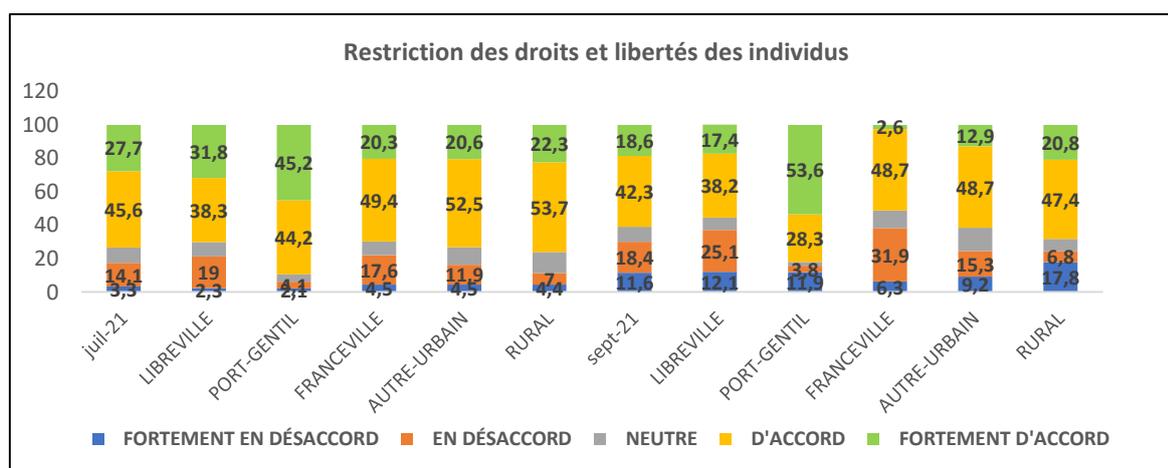
La présente section aborde l'opinion des ménages sur l'idée selon laquelle la COVID-19 limitera les droits et libertés des individus, d'une part ; et l'idée selon laquelle elle expose les individus à la vulnérabilité et à la criminalité, d'autre part.

Le pourcentage des ménages qui soutiennent l'idée selon laquelle « l'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus » a considérablement diminué entre juillet et septembre 2021

Dans l'ensemble, en septembre 2021, 60,9% des ménages (contre 73,3% en juillet 2021) soutiennent l'idée selon laquelle « L'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus ». Parmi ces ménages qui approuvent cette idée, en septembre 2021, 42,3% sont « d'accord » (contre 45,6% en juillet 2021) et 18,6% sont fortement d'accord (contre 27,7% en juillet 2021).

L'analyse par strate dégage que cette idée est plus soutenue par les ménages de Port-Gentil avec 81,9% en septembre 2021 (contre 89,4% en juillet 2021), du milieu rural avec 68,2% en septembre 2021 (contre 75,9% en juillet 2021) et de « Autre urbain » avec 61,6 % en septembre 2021 (contre 73,1% en juillet 2021). (Cf. Graphique 27)

Graphique 27 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la restriction des libertés due à la COVID-19

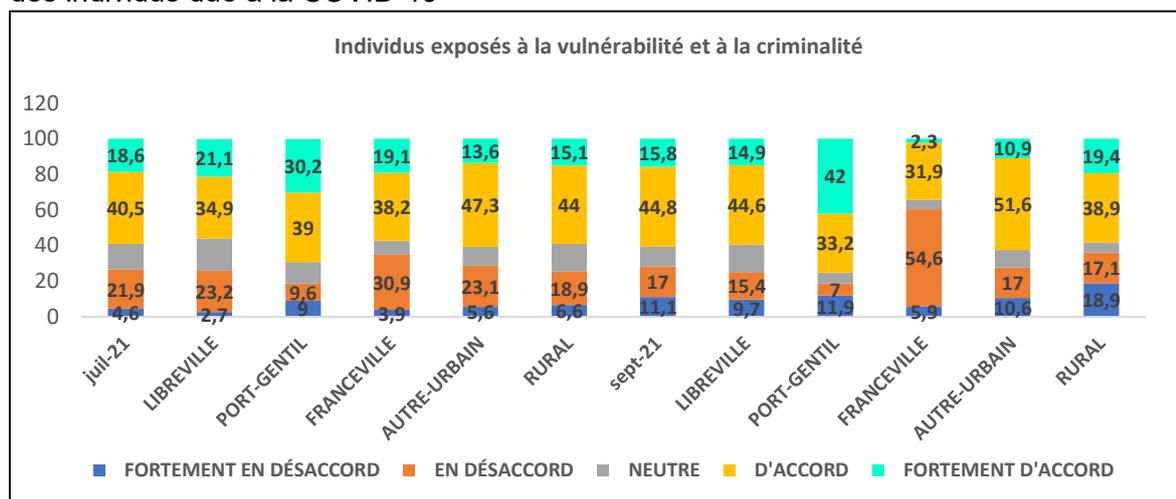


Quant à l'idée selon laquelle « la COVID-19 met les individus en plus grand danger, et les rend plus vulnérables à la criminalité et à la violence », un peu plus de six ménages sur dix l'approuvent en septembre 2021.

En effet, le pourcentage des ménages qui partagent cette idée a légèrement augmenté, soit 60,6 % en septembre 2021 (contre 59,1% en juillet 2021). Parmi ces ménages qui admettent cela, en septembre 2021, 44,8% sont d'accord (contre 40,5% % en juillet 2021) et 15,8% sont fortement d'accord (contre 18,6% en septembre 2021).

Au niveau des strates, cette idée est plus exprimée en septembre 2021 par les ménages de Port-Gentil avec 75,5 % (contre 69,2% en juillet 2021) et par ceux de « Autre urbain » avec 62,5% (contre 60,9% en septembre 2021). (Cf. Graphique 28)

Graphique 28 : Répartition (%) des ménages selon l'opinion sur la vulnérabilité et la criminalité des individus due à la COVID-19



3.4 CHOCS SUBIS PAR LES MENAGES ET LES STRATEGIES DE SURVIE

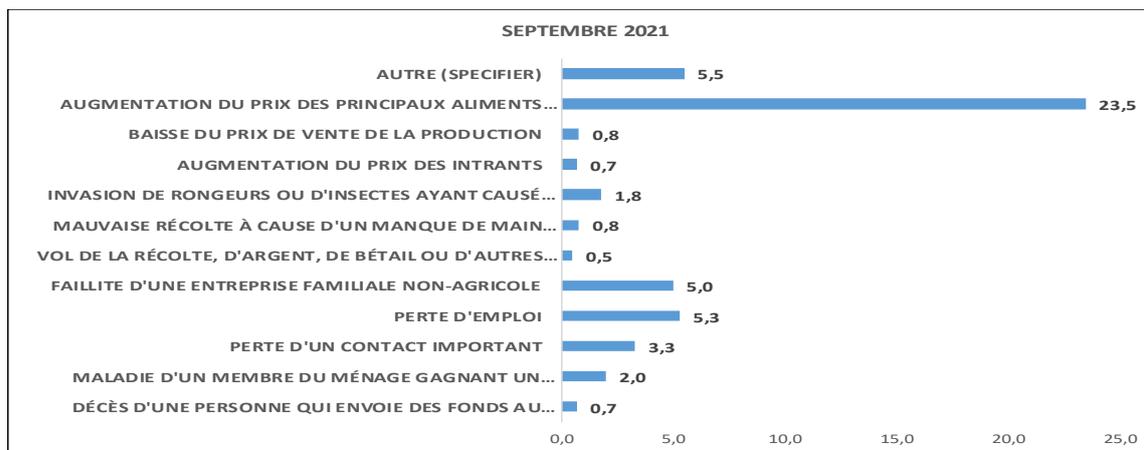
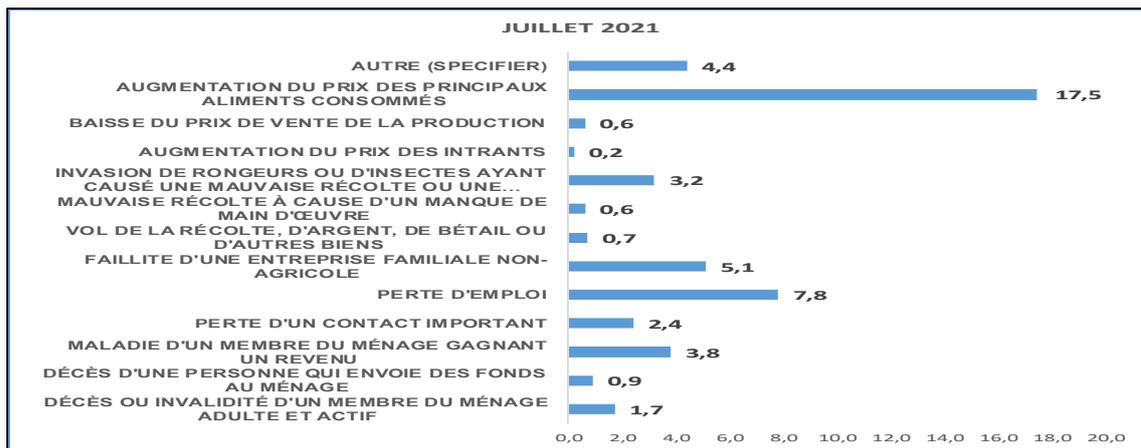
3.1.1 Prévalence des chocs subis par les ménages

L'augmentation des prix des principaux aliments consommés reste encore le choc qui a le plus affecté les ménages en septembre 2021.

Aussi bien en en juillet 2021 (17,5% des ménages) qu'en septembre 2021 (23,5% des ménages), l'augmentation des principaux produits consommés est le choc qui a le plus affecté les ménages. Toutefois, d'autres chocs ont également affecté les ménages tels que la perte d'emploi (5,3% en septembre contre 7,8% en juillet 2021), la faillite d'une entreprise familiale non agricole (5,0% en septembre contre 5,1% en juillet 2021), la maladie d'un membre de la famille ayant un emploi (2,0% en septembre contre 3,8% en juillet 2021).

En effet, le rebondissement de la proportion des ménages ayant déclaré l'augmentation des prix des principaux produits consommés comme principal choc qui les a affectés pourrait s'expliquer par la rareté des produits sur les marchés et dont le ravitaillement est lent en cette période de couvre-feu (Cf. Graphique 29)

Graphique 29 : Proportion des ménages selon les types de choc vécu



3.1.2 Stratégies de survie des ménages pour faire face aux chocs subis

Il importe de souligner que les stratégies adoptées par les ménages répondent aux trois chocs les plus graves qu'ils ont connus au mois de septembre 2021 comparé au mois de juillet 2021.

Ainsi, en septembre 2021, les trois chocs les plus graves déclarés par les ménages sont les mêmes que pour le mois de juillet 2021, à savoir : (i) l'augmentation des principaux produits consommés ; (ii) la perte d'emploi ; (iii) la faillite d'une entreprise familiale non agricole.

- Pour faire face à l'augmentation des prix des principaux aliments, au mois de septembre 2021, 14,5% des ménages (contre 32,3% en juillet 2021) ont réduit leur consommation alimentaire ; 14,0% des ménages (contre 18,8% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 62,2% des ménages (contre 31,7% en juillet 2021) n'ont rien fait.
- Pour faire face à la perte d'emploi, en septembre 2021, 42,8% des ménages (contre 34,7% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 18,1% des ménages (contre 25,9% en septembre 2021) ont reçu l'aide des amis et de la famille et 15,7% des ménages (contre 22,4% en juillet 2021) n'ont rien fait du tout.
- Pour faire face à la faillite d'une entreprise familiale non agricole ; en septembre 2021, 43,6% des ménages (contre 22,8% en septembre 2021) ont reçu l'aide des amis et de la famille ; 34,2% des ménages (contre 17,7% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 13,7% des ménages (contre 49,1% en juillet 2021) n'ont rien fait du tout.

En effet, il est constaté qu'en cette situation de la COVID-19, les ménages réagissent plus facilement face aux difficultés économiques (perte d'emploi, faillite d'une entreprise, destruction des récoltes par les ravageurs, vol de récolte, fluctuations des prix) qu'aux difficultés sociales (maladie, perte d'un parent).

CHAPITRE 4 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

En parcourant les Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire du Comité Permanent Inter organisations (CPI, 2015), nous pouvons noter que le terme « genre » est un terme neutre, il se rapporte aussi bien aux personnes de sexe masculin qu'à celles de sexe féminin.

La violence basée sur le genre, désigne de ce fait, tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de sa détermination biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué. Il s'agit de « tout acte de violence dirigé spécifiquement contre une femme ou un homme du fait des rapports sociaux inégalitaires ».

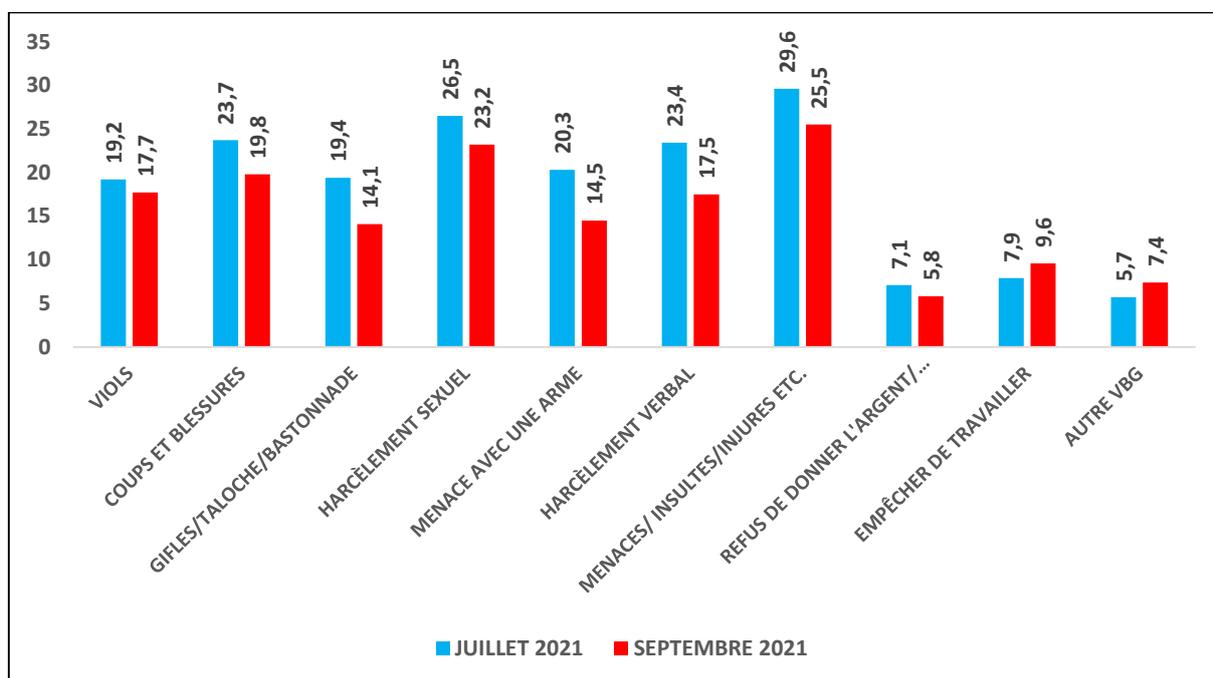
La VBG s'assimile à un abus de pouvoir. Que ce pouvoir soit « réel » ou perçu ; lorsque la VBG survient, elle est la manifestation d'une exploitation abusive de relations de pouvoir inégales.

4.1 CONNAISSANCE DES VBG

La connaissance des VBG par les ménages a considérablement baissé entre juillet et septembre 2021.

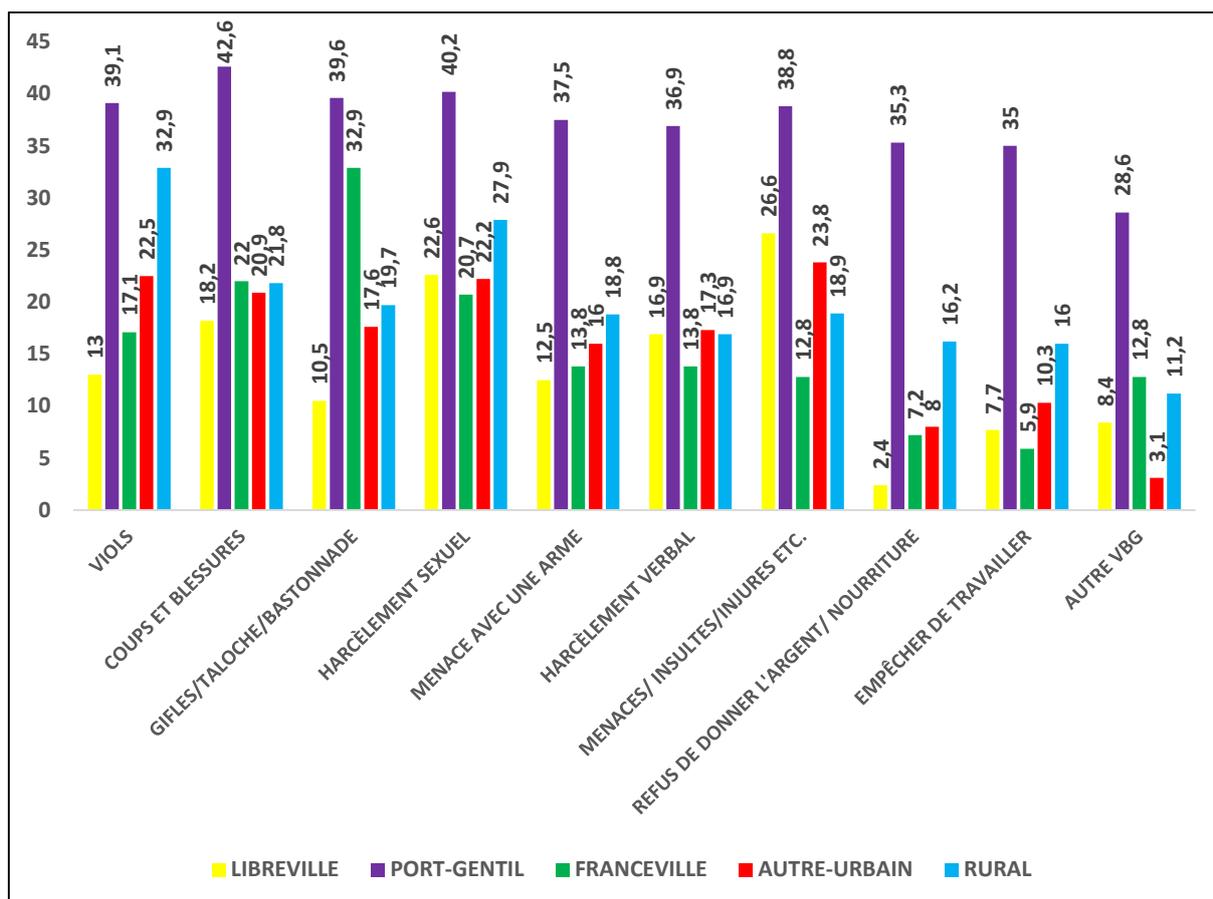
Dans l'ensemble, la proportion des ménages ayant évoqué les menaces/insultes/injures en tant que VBG a baissé de 4 points, passant de 29,6% en juillet 2021 à 25,5% en septembre 2021. La connaissance des harcèlements sexuels comme VBG a également baissé de 3 points, passant de 26,5% en juillet 2021 à 23,2% en septembre 2021. La connaissance des coups et blessures a également baissé 4 points, passant de 23,7% en juillet 2021 à 19,8% en septembre 2021.

Graphique 30 : Proportion des ménages connaissant les VBG entre juillet et septembre 2021



En septembre 2021, l'analyse par strate montre que les menaces/insultes/injures sont la VBG la plus connue à Libreville (26,6%) ; les coups et blessures à Port-Gentil (42,6%) ; les gifles/taloches/bastonnade à Franceville (32,9%) ; ce sont les menaces/insultes/injures dans les autres localités urbaines (23,8%) et les viols dans le milieu rural (32,9%). (Cf. Graphique 31)

Graphique 31 : Proportion des ménages connaissant les VBG par strate selon le type de VBG

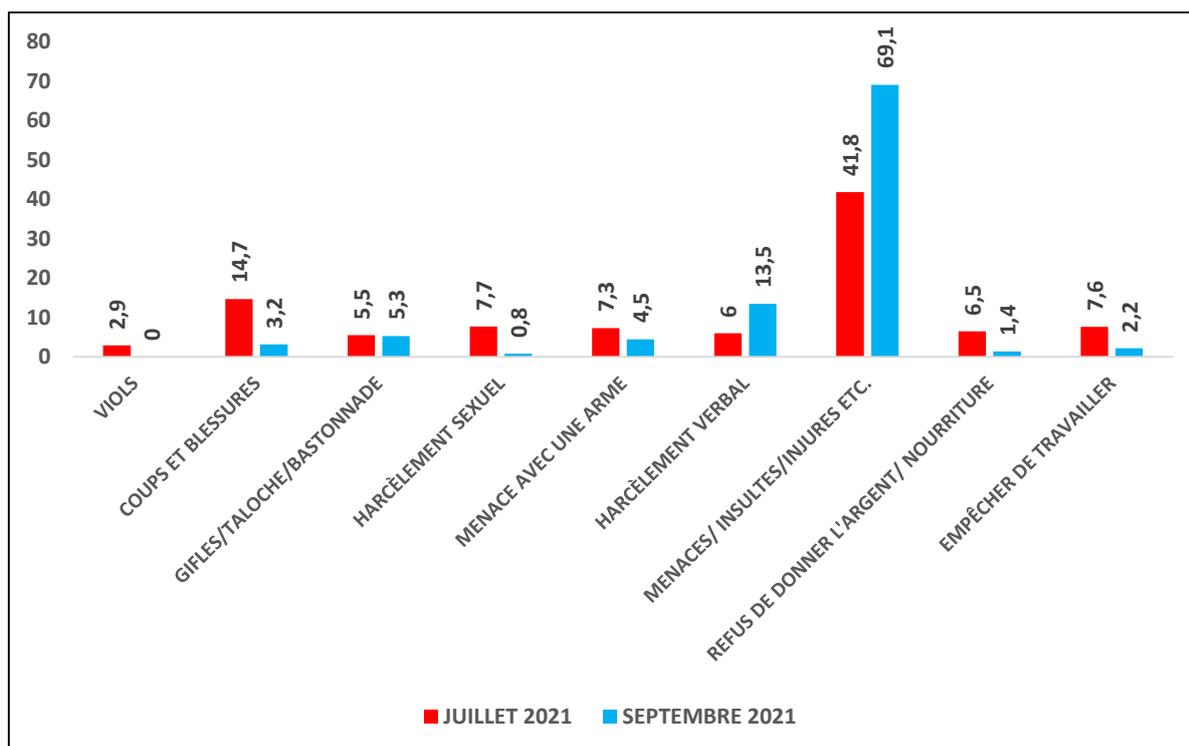


4.2 VICTIMES DES VBG

Le nombre de victimes de victimes des VBG a augmenté entre juillet et septembre 2021.

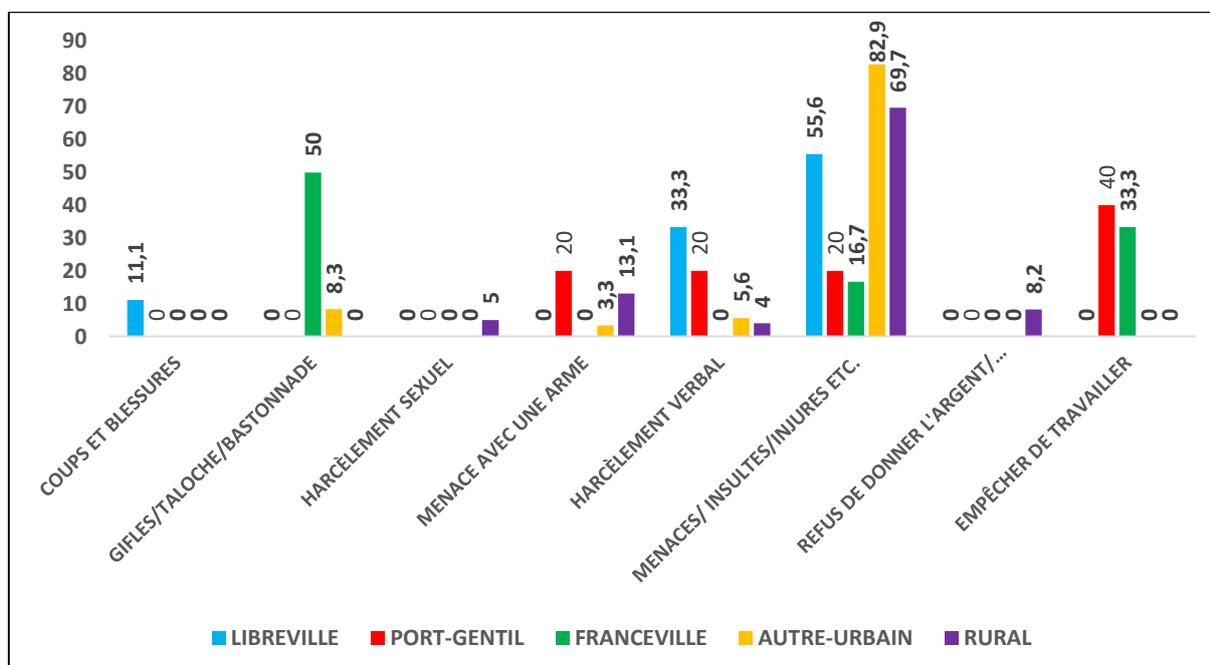
Dans l'ensemble, plus d'un ménage sur quatre connaît les VBG en septembre 2021 (25,5% contre 29,6% en juillet 2021). Au total, 129 victimes de VBG ont été enregistrées en septembre 2021 (contre 87 victimes en juillet 2021), soit 42 cas supplémentaires. Par type de VBG, contrairement en juillet 2021, il a été enregistré plus de cas de menaces/insultes/injures en septembre 2021 (69,1% contre 41,8% en juillet 2021) et de harcèlement verbal (13,5% contre 6,0% en juillet 2021). Cependant les victimes de coups et blessures (3,2% en septembre 2021 (contre 14,7% en juillet 2021) et de harcèlement sexuel pour 0,8% en septembre 2021 (contre 7,7% en juillet 2021) sont en baisse en septembre 2021 (Cf. Graphique 32)

Graphique 32 : Proportion des personnes victimes d'une VBG entre juillet et septembre 2021



Par strate, en septembre 2021, il se dégage que les membres des ménages sont plus victimes de menaces/insultes/injures (55,6%) à Libreville ; du fait d'être empêché de travailler (40,0%) à Port-Gentil ; de gifles/taloches/bastonnade (50,0%) à Franceville ; de menaces/insultes/injures dans « Autre urbain » (82,9%) et en milieu rural (69,7%). (Cf. Graphique 33)

Graphique 33 : Proportion des personnes victimes d'une VBG par strate selon le type de VBG



4.3 INFORMATIONS DE BASE RELATIVES AUX VBG CONNUES PAR LES MENAGES

Les informations essentielles retenues dans cette partie pour distinguer les victimes de VBG sont le sexe et l'âge des victimes, le sexe des auteurs, la période et le lieu de survenance des VBG.

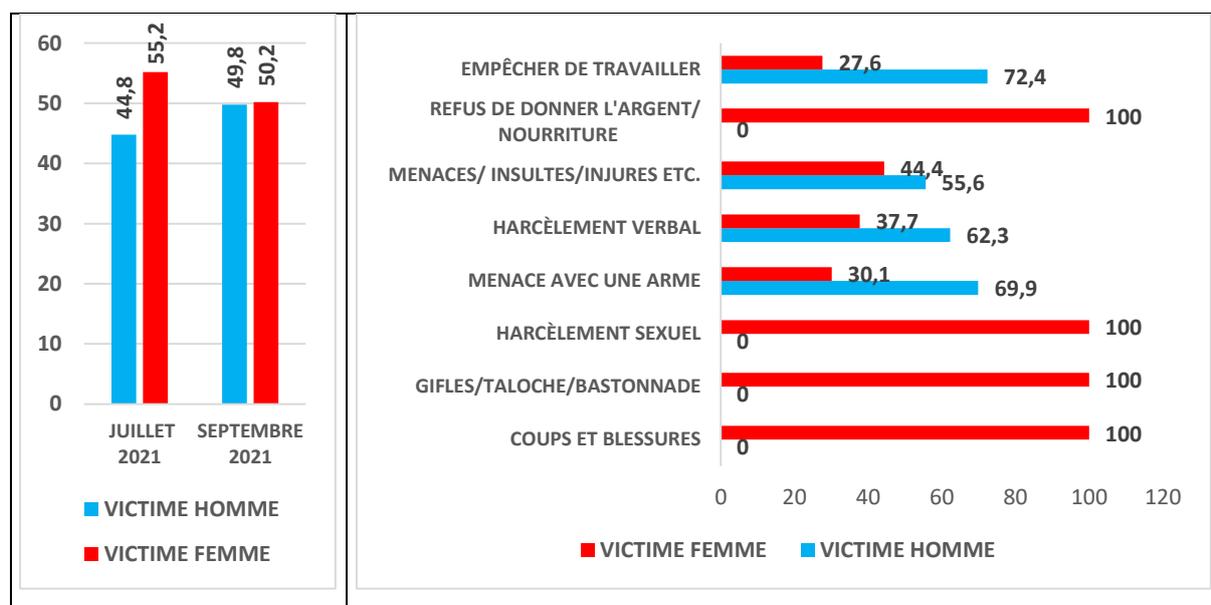
4.3.1 Sexe des victimes de VBG

Il y a quasiment autant de victimes de VBG chez les femmes que chez les hommes en septembre 2021.

En septembre 2021, le pourcentage de femmes victimes de VBG est en baisse de 5 points (49,8% contre 55,2% en juillet 2021) alors que celui des hommes victimes de VBG est en hausse de 5 points (49,8% contre 44,8% en juillet 2021).

Concernant les types de VBG, les gifles/taloches/bastonnades, les coups et blessures, les harcèlements sexuels et le refus de donner l'argent n'ont touché que les femmes (100,0%). Par contre, les hommes sont plus que les femmes victimes de menaces/insultes/injures (55,6% pour les hommes contre 44,4% pour les femmes) ; de harcèlement verbal (62,3% pour les hommes contre 37,7% pour les femmes) ; de menaces avec une arme (69,9% pour les hommes contre 30,1% pour les femmes) ; et de l'empêchement de travailler (72,4% pour les hommes contre 27,6% pour les femmes). (Cf. Graphique 34)

Graphique 34 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le sexe entre juillet et septembre 2021



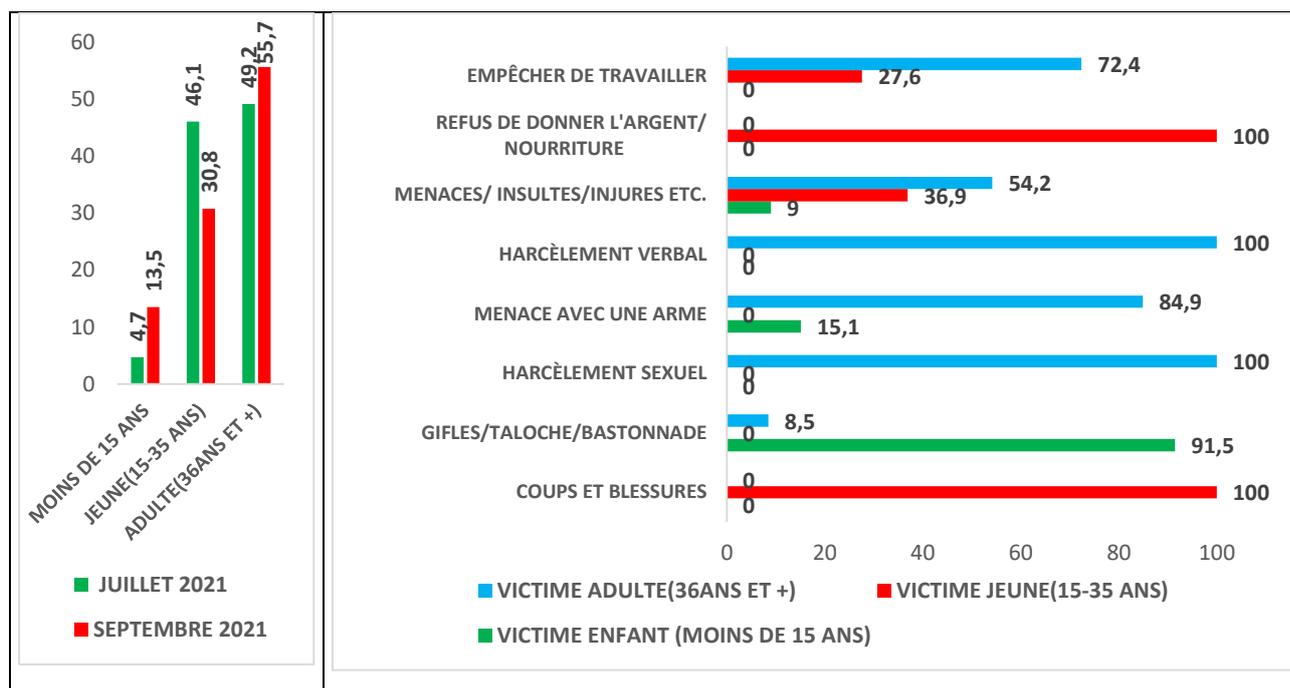
4.3.2 Age des victimes de VBG

Deux victimes des VBG sur dix sont des adultes en septembre 2021.

En septembre 2021, 55,7% des victimes des VBG étaient des adultes âgés de 36 ans et plus (contre 49,2% en juillet 2021) ; 30,8% étaient des jeunes de 15-35 ans (contre 46,1 en juillet 2021) ; 13,5% étaient des enfants de moins de 15 ans (contre 4,7% en juillet 2021).

Par type de VBG, les enfants de moins de 15 ans sont plus victimes de gifles/taloches/bastonnades (91,5% en septembre 2021 contre 23,5% en juillet 2021), alors que les jeunes de 15-35 ans sont plus victimes de coups et blessures (100% en septembre 2021) et du refus de donner l'argent (100% en septembre 2021). Cependant, les adultes de 36 ans et plus sont victimes de tout autre type de VBG. (Cf. Graphique 35)

Graphique 35 : Répartition (%) des victimes des VBG selon le groupe d'âges et le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021



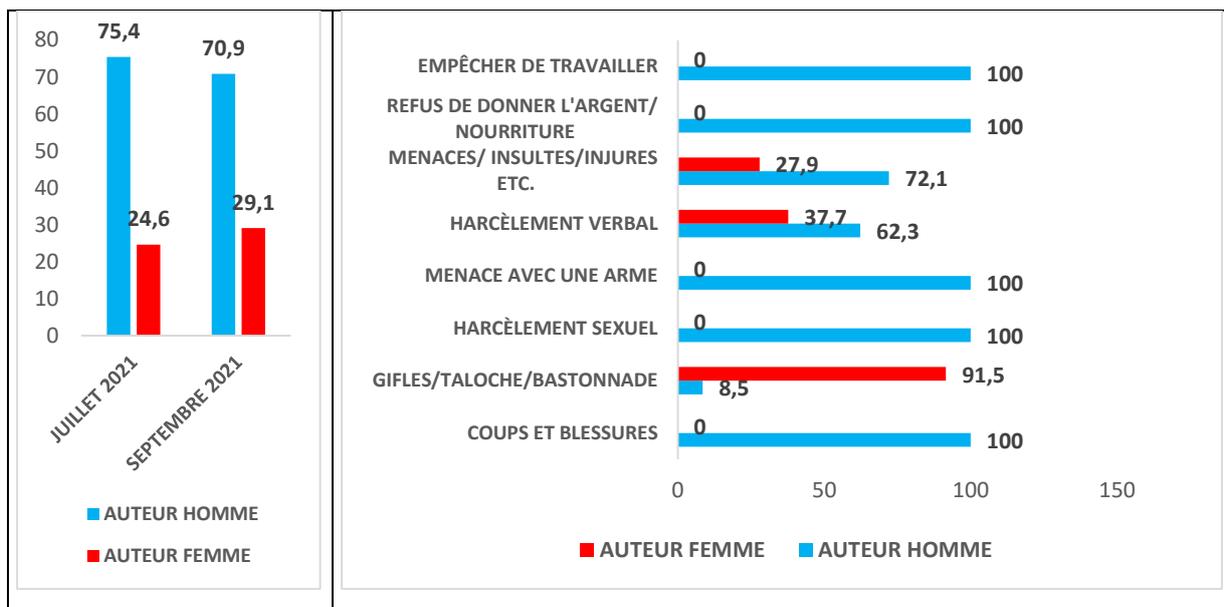
4.3.3 Sexe des auteurs des VBG

Les hommes sont encore les principaux auteurs de VBG en septembre 2021.

En septembre 2021, les hommes restent encore les principaux auteurs de VBG avec 70,9% (contre 75,4% en juillet 2021) par rapport aux femmes avec 29,1% (contre 24,6% en juillet 2021).

Par type de VBG, en septembre 2021, les hommes sont, à cent pour cent, des auteurs des menaces avec une arme, du refus de donner l'argent, d'empêcher de travailler, du harcèlement sexuel et des coups et blessures. Ils le sont également pour les gifles/taloches/bastonnades (91,5%) alors que les femmes sont plus les auteurs de harcèlement verbal (62,3%) et de menaces/insultes/injures (72,1%). (Cf. Graphique 36)

Graphique 36 : Répartition (%) des auteurs des VBG selon le sexe et le type de VBG commis entre juillet et septembre 2021



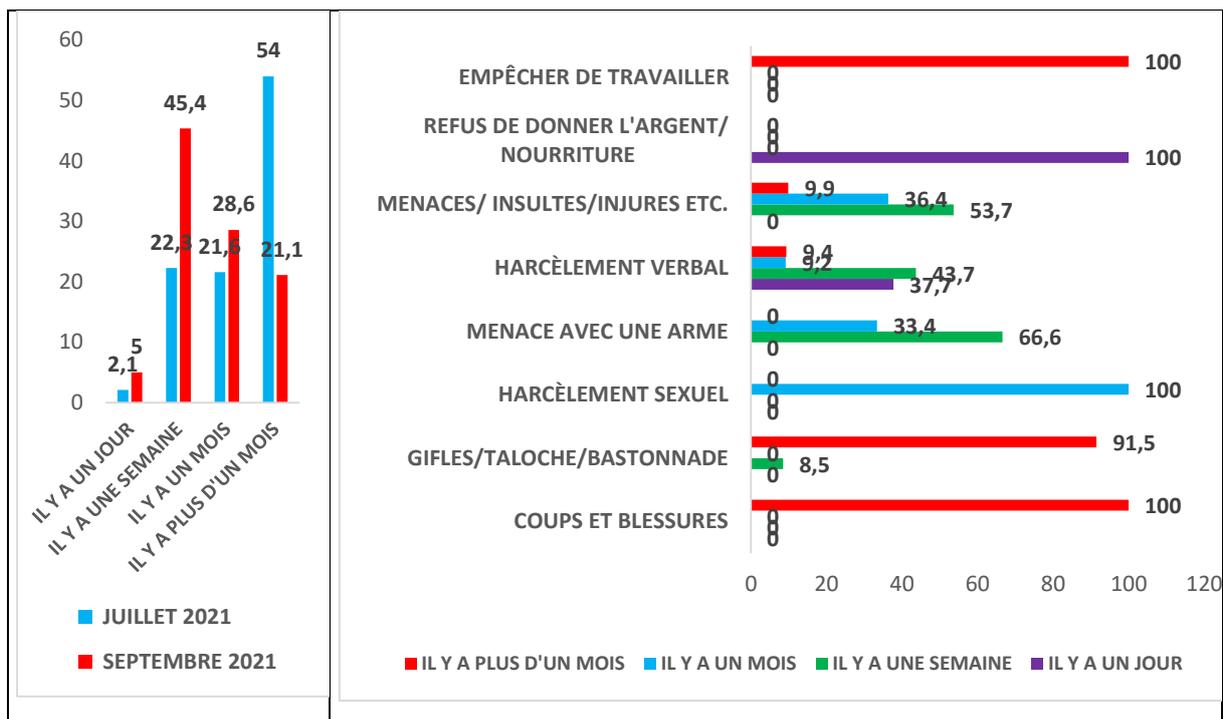
4.3.4 Période et lieu de survenance des VBG

Près de la moitié des VBG s'est produite une semaine avant l'enquête en septembre 2021.

Si, en juillet 2021, les VBG étaient commises généralement plus d'un mois avant l'enquête (54,0%), en septembre 2021, elles surviennent généralement plus d'une semaine avant l'enquête (45,4%). Cependant en septembre 2021, 28,6% des VBG se produisaient un mois avant l'enquête ; 21,1% se produisaient plus d'un mois avant l'enquête et 5,0% se produisaient un jour avant l'enquête.

En fonction du type de VBG, on note qu'en septembre 2021 les coups et blessures et le fait d'empêcher de travailler étaient commis plus d'un mois avant l'enquête (100,0%). Le harcèlement sexuel a été commis il y a un mois (100,0%) et le refus de donner de l'argent a été commis le jour précédent l'enquête (100,0%). Les gifles/taloches/bastonnades (91,5%) ont été commises majoritairement il y a plus d'un mois ; les menaces avec arme (66,6%) et les menaces/insultes/injures (53,7%) ont été commises il y a une semaine. (Cf. Graphique 37)

Graphique 37 : Répartition (%) des victimes de VBG par période selon le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021

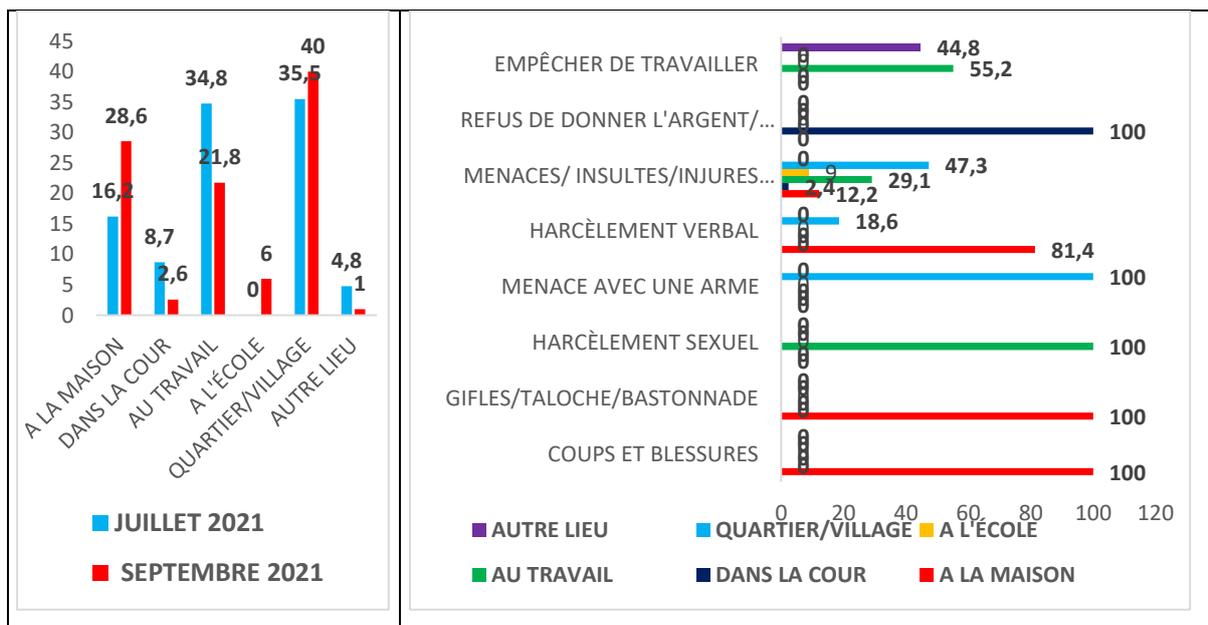


Près de quatre VBG sur dix sont commises au quartier ou au village entre juillet et septembre 2021

En septembre 2021, 40,0% des VBG sont commises dans le quartier/village (contre 35,5% en juillet 2021) ; 28,6% sont commises à la maison (contre 16,2% en juillet 2021) ; 21,8% surviennent au lieu de travail (contre 34,8% en juillet 2021) alors que très peu de VBG surviennent dans la cour, à l'école et ailleurs. En effet, il est constaté que les VBG surviennent plus dans le quartier/village, à la maison et dans le lieu de travail.

L'analyse par type de VBG montre que les coups et blessures (100,0%), les gifles/taloches/bastonnades (100,0%) et le harcèlement verbal (81,4%) surviennent plus à la maison. Cependant, le harcèlement sexuel (100,0%) survient plus dans le lieu de travail alors que les menaces avec une arme (81,4%) et les menaces/insultes/injures (47,3%) se produisent plus dans le quartier/village. (Cf. Graphique 38)

Graphique 38 : Répartition (%) des victimes de VBG par lieu de survenance selon le type de VBG subi entre juillet et septembre 2021



4.3.5 Réaction des victimes des VBG

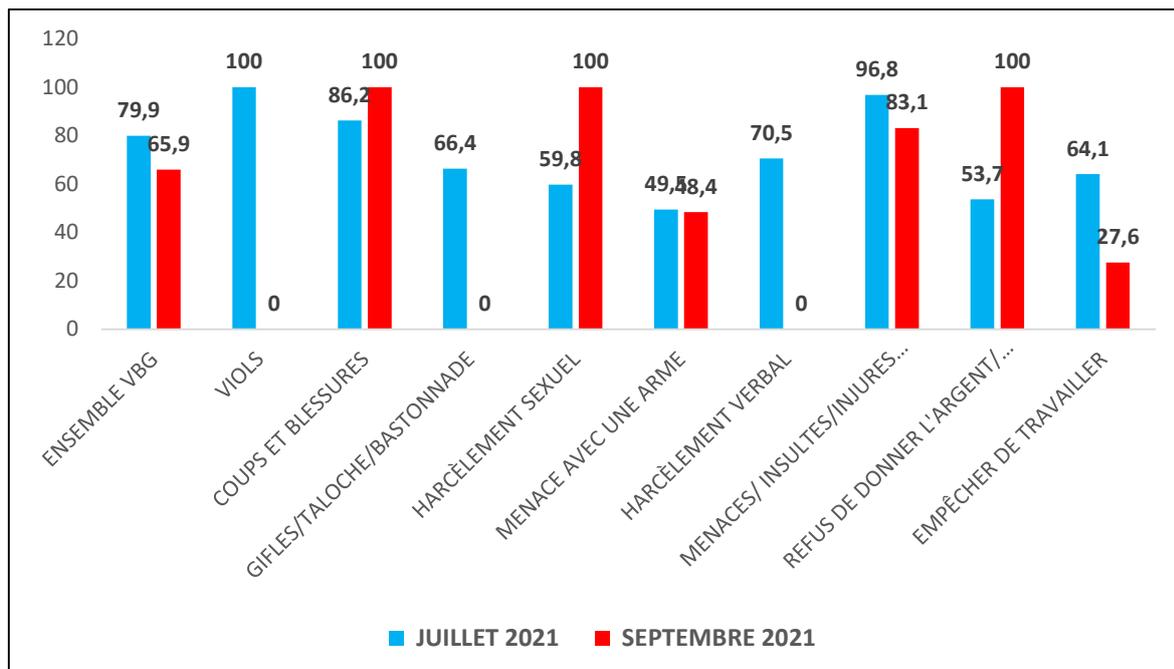
🚑 Recherche d'intervention

Près de sept victimes de VBG sur dix ont sollicité une assistance en septembre 2021.

Dans l'ensemble, la proportion des victimes de VBG ayant sollicité une intervention a légèrement baissé, passant de 79,9% en juillet 2021 à 65,9% en septembre 2021.

En dehors des victimes de viols, de gifles/taloches/bastonnades et de harcèlement verbal qui n'ont pas recherché une intervention, toutes les autres victimes de VBG ont sollicité une assistance en septembre 2021, notamment celles des coups et blessures (100,0%), de harcèlement sexuel (100,0%), de refus de donner de l'argent (100,0%), de menaces/insultes/injures (83,1%), de menaces avec une arme (48,4%), les victimes qui ont été empêchées de travailler (27,6%). (Cf. Graphique 39)

Graphique 39 : Répartition (%) des victimes de VBG ayant sollicité des interventions entre juillet et septembre 2021

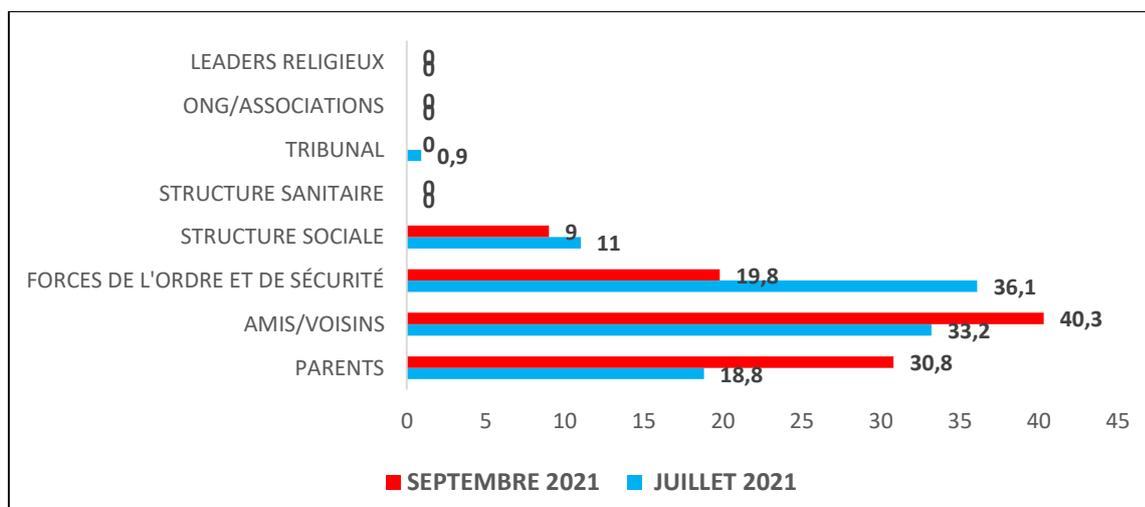


🚑 Type d'intervention recherché

En septembre 2021, quatre victimes de VBG sur dix ont sollicité plus l'intervention des amis ou des voisins.

Selon le type d'intervention recherché, les victimes de VBG ont plus fait recours aux amis ou aux voisins en septembre 2021 (40,3% contre 33,2% en juillet 2021), aux parents (30,8% contre 18,8% en juillet 2021), aux forces de l'ordre et de sécurité (19,8% contre 36,1% en juillet 2021) et aux structures sociales (9,0% contre 11,0% en juillet 2021). (Cf. Graphique 40)

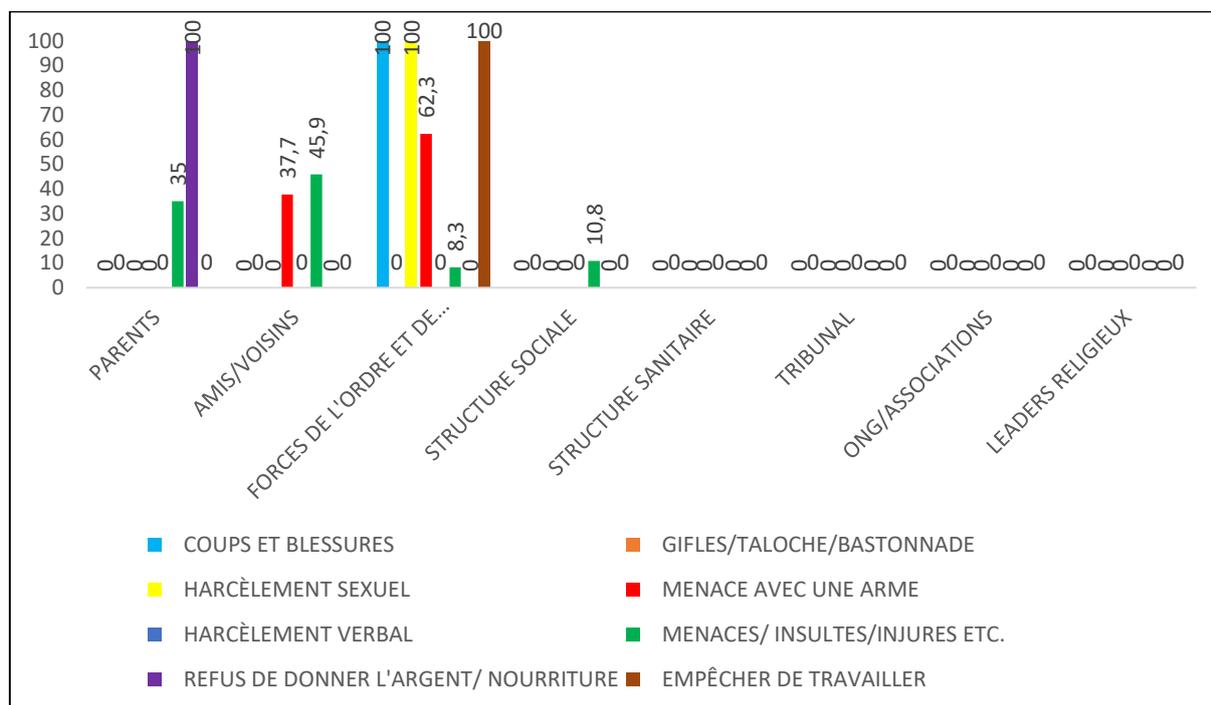
Graphique 40 : Répartition (%) des victimes selon l'intervention sollicitée entre juillet et septembre 2021



En croisant les types de VBG et d'intervention recherchée, les forces de l'ordre et de sécurité ont été sollicitées par les victimes de harcèlement sexuel (100,0% en septembre contre 72,0% en juillet 2021) ; les victimes de harcèlement verbal (100,0% en septembre contre 23,2% en juillet 2021) ; les victimes de menaces avec une arme (62,3% en septembre contre 100,0% en juillet 2021) ; les victimes du fait d'être empêché de travailler (100,0% en septembre 2021).

Cependant, les amis/voisins ont été sollicités par les victimes de menaces/insultes/injures (45,9% en septembre contre 52,3% en juillet 2021) et par celles des menaces avec une arme (37,7% en septembre 2021). Les parents ont été sollicités par les victimes de refus de donner de l'argent ou de la nourriture (100,0% en septembre 2021) et par les victimes de menaces/insultes/injures (35,0% en septembre 2021), alors que les structures sociales ont été approchées par les victimes de menaces/insultes/injures (10,8% en septembre contre 5,8% en juillet 2021). (Cf. Graphique 41)

Graphique 41 : Répartition (%) des victimes par type de VBG subi selon l'intervention sollicitée entre juillet et septembre 2021

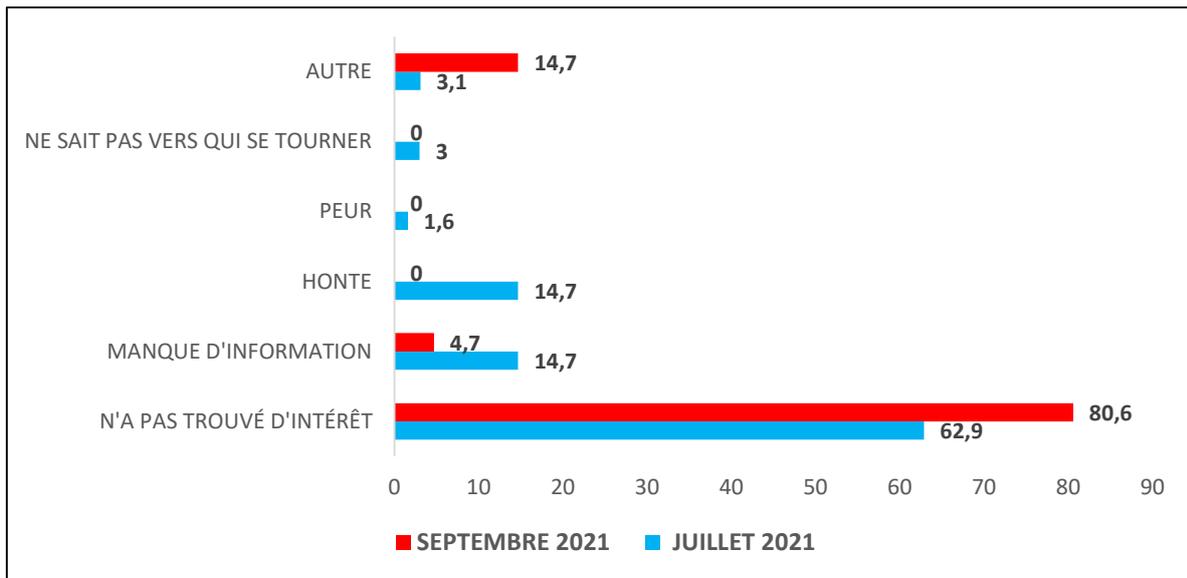


Principales raisons de non-recherche d'intervention

Le manque d'intérêt reste la principale raison évoquée par les victimes qui n'ont pas recherché d'intervention en septembre 2021.

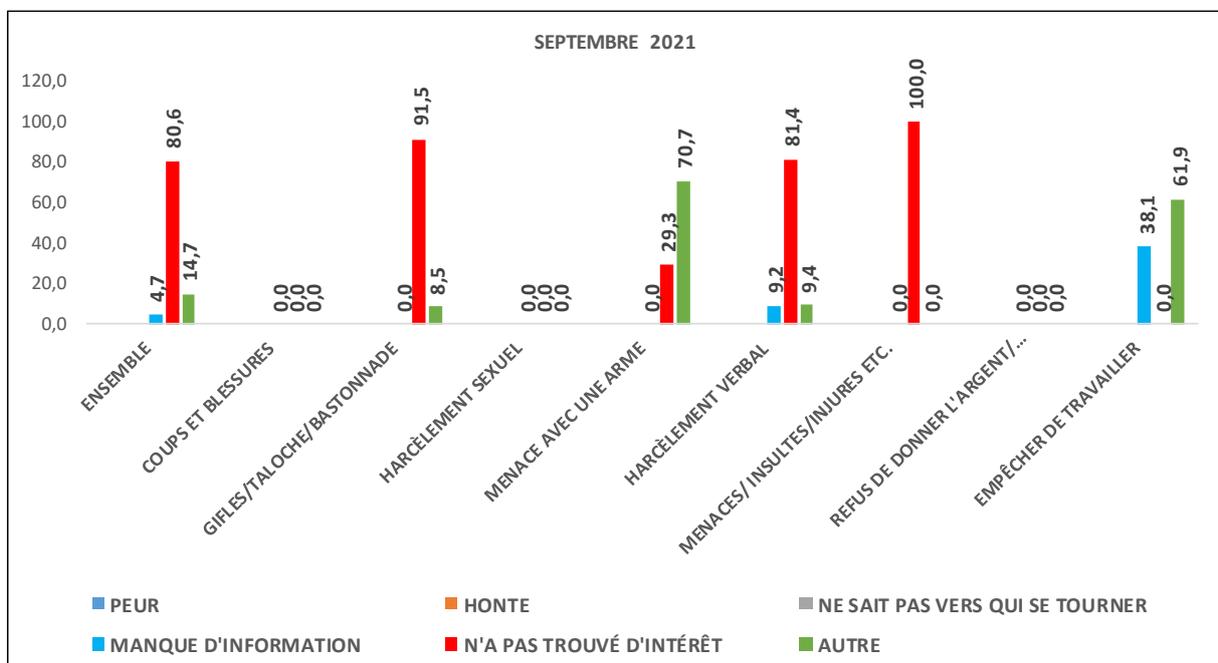
Parmi les 34,1% victimes de VBG qui n'ont pas recherché une quelconque intervention en septembre 2021, 80,6% ont justifié cela par le manque d'intérêt (contre 62,9% en juillet 2021) et 4,7% par le manque d'information (contre 14,7% en juillet 2021), alors que 14,7% ont donné d'autres raisons. (Cf. Graphique 42)

Graphique 42 : Répartition (%) des victimes selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide entre juillet et septembre 2021



En effet, les 34,1% des victimes de VBG qui ne trouvent aucun intérêt de rechercher une quelconque intervention sont celles ayant subi des menaces/insultes/injures (100% en septembre contre 25,6% en juillet 2021), des gifles/taloches/bastonnades (91,5% en septembre 2021), le harcèlement verbal (81,4% en septembre contre 84,2% en juillet 2021) et des menaces avec une arme (29,3% en septembre contre 92,4% en juillet 2021). Cependant, certaines autres victimes qui ont évoqué le manque d'information sont celles qui ont été menacées avec une arme, qui ont été empêchées de travailler, qui ont subi le harcèlement verbal et les gifles/taloches/bastonnades. (Cf. Graphique 43)

Graphique 43 : Répartition (%) des victimes par type de VBG selon les principales raisons de n'avoir pas recherché de l'aide

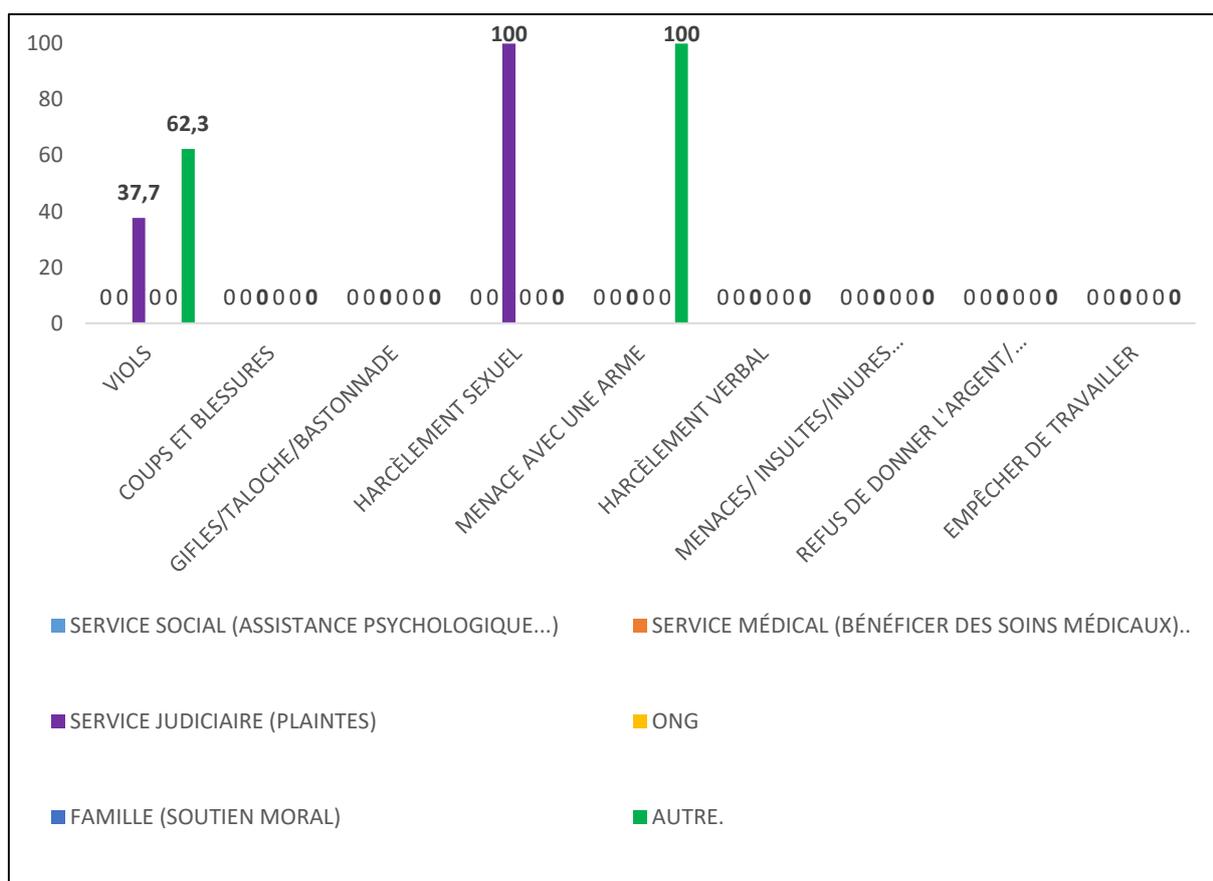


✚ Prise en charge des victimes des VBG

Neuf victimes sur dix n'ont pas été prises en charge par les services compétents en septembre 2021.

En septembre 2021, les services judiciaires ont pris en charge les victimes de harcèlement sexuel (100,0%) et de viols (37,7%) alors que les autres services non classés ici ont pris en charge les victimes de menaces avec une arme (100,0%) et les viols (62,3%). (Cf. Graphique 44)

Graphique 44 : Répartition (%) des victimes selon le type de prise en charge reçu en septembre 2021



CONCLUSION (SYNTHESE DES RESULTATS)

Les résultats obtenus en septembre 2021 comparés à ceux de juillet 2021 sont prometteurs.

► Pour la pratique des gestes barrières au niveau national, on constate un certain relâchement des ménages au mois de septembre 2021 car 81,8% des ménages se lavaient régulièrement les mains (contre 88,6% en juillet 2021), 70,8% évitaient de serrer la main ou d'utiliser tout mode de salutation basée sur le contact physique (contre 78,8% en juillet 2021) et 66,3% évitaient les rassemblements de plus de dix personnes (contre 68,3% en juillet 2021). Cependant, le port du masque tout le temps a également baissé en septembre 2021 (59,4% contre 67,3% en juillet 2021).

► L'accès aux produits alimentaires de base s'est considérablement amélioré en septembre 2021. L'huile est le seul produit alimentaire essentiel à connaître une détérioration dans son accès aux ménages. Pour le poisson, l'accès s'est beaucoup amélioré de même que pour la banane et le manioc.

► On observe une hausse de l'accès aux médicaments car seulement 12,2% des ménages en septembre 2021 (contre 19,3% en juillet 2021) ont éprouvé des difficultés à se les procurer.

► Quant aux besoins en soins de santé, les services de santé les plus demandés en septembre 2021 par les ménages sont les mêmes qu'en juillet 2021, à savoir la pharmacie (19,8% contre 32,4% juillet 2021), les soins de santé des adultes (8,2% contre 10,2% en juillet 2021) et les soins de santé des enfants (5,3% contre 6,8% en juillet 2021).

Il y a eu une amélioration considérable dans l'accès à la vaccination de voyage, aux soins dentaires, à la vaccination de rappel et aux soins d'urgence. Seulement 21,1% des membres des ménages n'ont pas été satisfaits pour la vaccination de voyage (contre 69,7% en juillet 2021) ; 12,7% pour la vaccination à la naissance (contre 11,8% en juillet 2021) ; 4,4% pour les soins de santé des adultes (contre 4,6% en en juillet 2021) et 3,8% pour la pharmacie (contre 3,2% en juillet 2021).

► Au niveau des équipements de protection individuelle, on note une baisse de 3,1% de la proportion des ménages ayant pu acheter des gels hydro-alcooliques et des gants de protection contre la COVID-19 entre juillet et septembre 2021. La proportion des ménages ayant pu acquérir des gels hydro-alcooliques et des gants de protection en septembre 2021 est en baisse de près de deux points, passant de 51,9% en juillet à 50,3% en septembre 2021. Cependant, la proportion des ménages n'ayant pas ressenti le besoin d'en acheter a augmenté de plus de 5 points passant de 26,2% en juillet à 31,6% en septembre 2021. Par contre, celle des ménages ayant éprouvé des difficultés à s'en procurer a baissé de plus de 3 points, passant de 21,9% en juillet à 18,1% des ménages en septembre 2021.

► En matière d'emploi, Le travail exclusif au bureau continue d'être effectif au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021 : plus de huit employés sur dix travaillent exclusivement au bureau (80,4% contre 72,3% en juillet 2021) marquant ainsi une reprise générale des activités. Cependant le télétravail exclusif ou en intermittence est de moins en moins pratiqué. C'est dans le milieu rural où les activités ont repris fortement comme d'habitude au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021 (90,8% contre 74,3% en juillet 2021).

► Au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête en septembre 2021, la plupart des employés retrouvent petit à petit leur horaire normal de travail. Seulement 23,3% ont observé des changements sur leur horaire de travail (contre 43,8% en juillet 2021) alors que sept employés sur dix (72,2% contre 56,3% en juillet 2021) ont repris leur horaire normal de travail au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête. La proportion des employés ayant un horaire de travail réduit continue à baisser au mois de septembre 2021 (22,8% contre 40,6% en juillet 2021). Cependant il est constaté que la reprise de l'horaire normal de travail est assez lente à Franceville en septembre 2021 (54,7% contre 53,4% en juillet 2021) alors qu'elle est plus accentuée dans les autres villes et dans le milieu rural. En effet, en septembre 2021, parmi les 23,3% des employés qui ont eu des changements sur leur horaire de travail au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, plus des trois quarts (77% contre 87,3% en juillet 2021) l'imputent aux effets de la COVID-19 et 23,0% (contre 12,7% en juillet 2021) pour d'autres raisons.

► En ce qui concerne le paiement des employés par les entreprises en ce temps de COVID-19, la proportion des employés bénéficiant d'un paiement normal complet est en hausse de 8,5 points entre les deux périodes (56,3% en septembre contre 47,8% en juillet 2021). Par ailleurs, on note une hausse sensible des paiements partiels des employés (24,1% en septembre contre 22,7% en juillet 2021) et un

net recul du paiement plus que normal (4,5% en septembre contre 12,9% en juillet 2021). En effet, dans toutes les strates, les personnes ayant un emploi ont observé une augmentation de leur paiement complet entre juillet et septembre 2021.

► Le taux de perte d'emploi a reculé en septembre 2021, soit 14,8% comparé à juillet 2021 (21,5%). Ce taux a considérablement baissé dans toutes les strates. En effet, au cours des 7 derniers jours, les pertes d'emploi sont encore plus importantes à Port-Gentil en septembre 2021 (36,8%) comme pour le mois de juillet 2021 (41,2% en juillet 2021). Parmi les 14,8% des personnes qui ont perdu leurs emplois en septembre 2021, 44,6% sont des femmes (contre 48,9% des femmes en juillet 2021). Par strate, les pertes d'emploi touchent plus les femmes à Libreville (54,5% en septembre 2021 contre 54,4% en juillet 2021) et à Franceville (54,5% en septembre 2021 contre 36,1% en juillet 2021). Par ailleurs, les pertes d'emploi sont plus importantes dans les âges adultes de 30 à 59 ans (77,1% en septembre 2021 contre 71,7% en juillet 2021) que dans les âges jeunes de 15-29 ans (13,2% en septembre 2021 contre 13,8% en juillet 2021) et chez les personnes âgées (9,7% en septembre 2021 contre 14,5% en juillet 2021)

Par branche d'activités, on observe un repli des pertes d'emploi au niveau du commerce (23,7% en septembre 2021 contre 26,3% en juillet 2021), de l'éducation (4,8% en septembre 2021 contre 7,6% en juillet 2021), de l'agriculture (2,9% en septembre 2021 contre 6,5% en juillet 2021), des activités scientifiques et techniques (2,7% en septembre 2021 contre 5,2% en juillet 2021). Elles sont restées stables dans la construction et l'immobilier (8,7% en septembre et en juillet 2021), dans le transport (7,7% en septembre 2021 contre 7,9% en juillet 2021) et dans les services personnels (7,2% en septembre et en juillet 2021), alors qu'elles ont augmenté dans les autres branches d'activités

► Quant à l'évolution du revenu en septembre 2021, 52,3% des ménages (contre 55,6% en juillet 2021) ont enregistré une baisse de leur revenu total. Au niveau des strates, cette baisse est également observée dans les ménages de Libreville (42,6% en septembre contre 52,1% en juillet 2021) et de Franceville (61,2% en septembre contre 69,4% en juillet 2021) alors que le revenu total est en hausse dans les ménages de Port-Gentil (65,0% en septembre contre 64,1% en juillet 2021) et dans ceux du rural (64,9% en septembre contre 54,6% en juillet 2021), et il est stable dans les ménages des autres villes (57,0% en septembre contre 57,1% en juillet 2021).

► L'insécurité alimentaire a sensiblement baissé dans les ménages au cours des 30 derniers jours du mois de septembre comparé à juillet 2021 car dans l'ensemble, 58,1% des ménages (contre 59,8% en juillet 2021) craignent de manquer de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources. La proportion des ménages ayant déclaré avoir passé au moins toute une journée sans manger par manque de moyens ou de ressources au cours des 30 derniers jours est stable entre juillet (40,5%) et septembre 2021 (40,3%). La proportion de ménages ayant sauté des repas par manque d'argent ou d'autres ressources au cours des 30 derniers jours est en hausse de près de 6 points passant de 58,8% en juillet 2021 à 63,6% en septembre 2021. Cependant, la proportion des ménages qui n'ont plus rien à manger est stable entre juillet (41,5%) et septembre 2021 (41,9%). De même, la proportion des ménages qui mangent moins qu'il n'aurait fallu a sensiblement diminué passant de 49,5% en juillet 2021 à 48,2% en septembre 2021.

► Comme au mois de juillet 2021, les ménages sont encore soucieux des effets de la COVID-19 en septembre 2021 même si elle tend à diminuer sensiblement. Ainsi plus de neuf ménages sur dix (96,6% contre 98,2% en juillet 2021) restent toujours inquiets qu'un membre du ménage tombe gravement malade de la COVID-19. Parmi ceux-ci, 59,5% sont très inquiets (contre 72,1% en juillet 2021) ; 25,9% sont peu inquiets (contre 18,9% en juillet 2021) et 8,3% sont un peu inquiets (contre 7,2% en juillet 2021).

► Quant à la perception des ménages sur la gravité de la menace que représente la COVID-19 pour leurs finances, la proportion des ménages qui pensent que la COVID-19 est une menace pour leurs finances a considérablement diminué entre juillet et septembre 2021. 96,1% des ménages trouvent que la COVID-19 est une menace pour leurs finances en septembre 2021 (contre 97,9 % en juillet 2021). Parmi ceux-ci, 51,5% restent persuadés que la COVID-19 est une menace sérieuse (contre 64,1% en juillet 2021) ; 27,7% la considèrent comme une menace modérée (contre 21,6% en juillet 2021) et 16,9% ne la considèrent pas comme une grande menace (contre 12,2 % en juillet 2021).

► Pour ce qui est de l'opinion sur les restrictions des droits et libertés des individus, le pourcentage des ménages qui soutiennent l'idée selon laquelle « l'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus » a considérablement diminué entre juillet et septembre 2021. Ainsi, en septembre 2021, 60,9% des ménages (contre 73,3% en juillet 2021) soutiennent l'idée selon laquelle « l'urgence de la COVID-19 limite les droits et libertés des individus ». Parmi ces ménages qui approuvent cette idée, en

septembre 2021, 42,3% sont « d'accord » (contre 45,6% % en juillet 2021) et 18,6% sont fortement d'accord (contre 27,7% en juillet 2021).

► Concernant les chocs subis par les ménages en cette situation de la COVID-19, l'augmentation des prix des principaux aliments consommés reste encore le choc qui a le plus affecté les ménages septembre 2021 (23,5% contre 17,5% en juillet 2021). Toutefois, d'autres chocs ont été également affectés les ménages tels que la perte d'emploi (5,3% en septembre contre 7,8% en juillet 2021), la faillite d'une entreprise familiale non agricole (5,0% en septembre contre 5,1% en juillet 2021), la maladie d'un membre de la famille ayant un emploi (2,0% en septembre contre 3,8% en juillet 2021). En effet, le rebondissement de la proportion des ménages ayant déclaré l'augmentation des prix des principaux produits consommés comme principal choc qui les a affectés pourrait s'expliquer par la rareté des produits sur les marchés et dont le ravitaillement est lent en cette période de couvre-feu

► Quant à la gravité de ces chocs, les trois chocs les plus graves déclarés par les ménages en septembre 2021 sont les mêmes que pour le mois de juillet 2021, à savoir : (i) l'augmentation des principaux produits consommés ; (ii) la perte d'emploi ; (iii) la faillite d'une entreprise familiale non agricole.

- Pour faire face à l'augmentation des prix des principaux aliments, au mois de septembre 2021, 14,5% des ménages (contre 32,3% en juillet 2021) ont réduit leur consommation alimentaire ; 14,0% des ménages (contre 18,8% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 62,2% des ménages (contre 31,7% en juillet 2021) n'ont rien fait.
- Pour faire face à la perte d'emploi, en septembre 2021, 42,8% des ménages (contre 34,7% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 18,1% des ménages (contre 25,9% en septembre 2021) ont reçu l'aide des amis et de la famille et 15,7% des ménages (contre 22,4% en juillet 2021) n'ont rien fait du tout.
- Pour faire face à la faillite d'une entreprise familiale non agricole ; en septembre 2021, 43,6% des ménages (contre 22,8% en septembre 2021) ont reçu l'aide des amis et de la famille ; 34,2% des ménages (contre 17,7% en juillet 2021) se sont engagés dans des activités génératrices des revenus supplémentaires ; 13,7% des ménages (contre 49,1% en juillet 2021) n'ont rien fait du tout.

► Au niveau des Violences Basées sur le Genre (VBG), dans l'ensemble, plus d'un ménage sur quatre connaît les VBG en septembre 2021 (25,5% contre 29,6% en juillet 2021). Au total, 129 victimes de VBG ont été enregistrées en septembre 2021 (contre 87 victimes en juillet 2021), soit 42 cas supplémentaires. Par type de VBG, contrairement en juillet 2021, il a été enregistré plus de cas de menaces/insultes/injures en septembre 2021 (69,1% contre 41,8% en juillet 2021) et de harcèlement verbal (13,5% contre 6,0% en juillet 2021). Cependant les victimes de coups et blessures (3,2% en septembre 2021 (contre 14,7% en juillet 2021) et de harcèlement sexuel pour 0,8% en septembre 2021 (contre 7,7% en juillet 2021) sont en baisse en septembre 2021.

► En septembre 2021, le pourcentage de femmes victimes de VBG est en baisse de 5 points (49,8% contre 55,2% en juillet 2021) alors que celui des hommes victimes de VBG est en hausse de 5 points (49,8% contre 44,8% en juillet 2021). Par type de VBG, les gifles/taloches/bastonnades, les coups et blessures, les harcèlements sexuels et le refus de donner l'argent n'ont touché que les femmes (100,0%). Par contre, les hommes sont plus que les femmes victimes de menaces/insultes/injures (55,6% pour les hommes contre 44,4% pour les femmes) ; de harcèlement verbal (62,3% pour les hommes contre 37,7% pour les femmes) ; de menaces avec une arme (69,9% pour les hommes contre 30,1% pour les femmes) ; et de l'empêchement de travailler (72,4% pour les hommes contre 27,6% pour les femmes). ► Deux victimes des VBG sur dix sont des adultes en septembre 2021 : 55,7% des victimes des VBG étaient des adultes âgés de 36 ans et plus (contre 49,2% en juillet 2021) ; 30,8% étaient des jeunes de 15-35 ans (contre 46,1 en juillet 2021) ; 13,5% étaient des enfants de moins de 15 ans (contre 4,7% en juillet 2021).

► En septembre 2021, les hommes restent encore les principaux auteurs de VBG avec 70,9% (contre 75,4% en juillet 2021) par rapport aux femmes avec 29,1% (contre 24,6% en juillet 2021). Par type de VBG, en septembre 2021, les hommes sont, à cent pour cent, des auteurs des menaces avec une arme, du refus de donner l'argent, d'empêcher de travailler, du harcèlement sexuel et des coups et blessures. Ils le sont également pour les gifles/taloches/bastonnades (91,5%) alors que les femmes sont plus les auteurs de harcèlement verbal (62,3%) et de menaces/insultes/injures (72,1%).

► Près de la moitié des VBG s'est produite une semaine avant l'enquête en septembre 2021. Si, en juillet 2021, les VBG étaient commises généralement plus d'un mois avant l'enquête (54,0%), en septembre 2021, elles surviennent généralement plus d'une semaine avant l'enquête (45,4%) ; 28,6% des VBG se produisaient un mois avant l'enquête ; 21,1% se produisaient plus d'un mois avant l'enquête et 5,0% se produisaient un jour avant l'enquête.

► Quatre VBG sur dix (40,0%) sont commises au quartier/village en septembre 2021 (contre 35,5% en juillet 2021) ; 28,6% sont commises à la maison (contre 16,2% en juillet 2021) ; 21,8% surviennent au lieu de travail (contre 34,8% en juillet 2021) alors que très peu de VBG surviennent dans la cour, à l'école et ailleurs. En effet, il est constaté que les VBG surviennent plus dans le quartier/village, à la maison et dans le lieu de travail.

► Près de sept victimes de VBG sur dix ont sollicité une assistance en septembre 2021. La proportion des victimes de VBG ayant sollicité une intervention a légèrement baissé, passant de 79,9% en juillet 2021 à 65,9% en septembre 2021. En dehors des victimes de viols, de gifles/taloches/bastonnades et de harcèlement verbal qui n'ont pas recherché une intervention, toutes les autres victimes de VBG ont sollicité une assistance en septembre 2021, notamment celles des coups et blessures (100,0%), de harcèlement sexuel (100,0%), de refus de donner de l'argent (100,0%), de menaces/insultes/injures (83,1%), de menaces avec une arme (48,4%), les victimes qui ont été empêchées de travailler (27,6%).

► En septembre 2021, quatre victimes de VBG sur dix ont sollicité l'intervention des amis ou des voisins. Selon le type d'intervention recherché, les victimes de VBG ont plus fait recours aux amis ou aux voisins en septembre 2021 (40,3% contre 33,2% en juillet 2021), aux parents (30,8% contre 18,8% en juillet 2021), aux forces de l'ordre et de sécurité (19,8% contre 36,1% en juillet 2021) et aux structures sociales (9,0% contre 11,0% en juillet 2021). ► En croisant les types de VBG et d'intervention recherchée, les forces de l'ordre et de sécurité ont été sollicitées par les victimes de harcèlement sexuel (100,0% en septembre contre 72,0% en juillet 2021) ; les victimes de harcèlement verbal (100,0% en septembre contre 23,2% en juillet 2021) ; les victimes de menaces avec une arme (62,3% en septembre contre 100,0% en juillet 2021) ; les victimes du fait d'être empêché de travailler (100,0% en septembre 2021). Cependant, les victimes de VBG qui n'ont pas recherché d'intervention en septembre 2021 ont justifié cela par le manque d'intérêt (80,6%) et le manque d'information (4,7%).

► Neuf victimes sur dix n'ont pas été prises en charge par les services compétents en septembre 2021. En septembre 2021, les services judiciaires ont pris en charge les victimes de harcèlement sexuel et de viols alors que les autres services ont pris en charge les victimes de menaces avec une arme et les viols.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

N° d'ordre	COORDINATION GENERALE
1	EBANG EBANG Prosper
2	ITSIEMBOU NDOSSY Rêve
COORDINATION TECHNIQUE	
1	MOUSSAVOU Noël
2	BOUSSA Lionnel
3	MVE ONA Lilyan Ulrich
4	MASSALA MASSALA Wilfried Constant
5	NKOGHE BEKALE Serge
6	MBOUMBA NDJANA Wynie Charlène Gisèle
7	MAGANGA MBADINGA Noéline
8	NSTAME ONDO Nicole ép. NGUEMA MBOGHO
ASSISTANCE TECHNIQUE	
1	ZIMA MEFE Jean-Pierre (Consultant Statisticien)